

LA MÉTÉO

(118e jour de l'année)
 Nuageux: -2 à 12 C
 Lever du soleil: 5h40
 Coucher du soleil: 19h50
 Demain: variable.
 Détail: page B-5

SUPERMARCHÉS

Les moules sur les
 tablettes après
 2 jours d'absence
A 8

GRANDE-BRETAGNE

Sabotage des pots
 d'aliments: plusieurs
 bébés hospitalisés
C 10

**HOCKEY**

Des Flyers coriaces
 poussent leur
 série à sa limite
D 1

INDEX

Arts: page A-9
 Décès: page C-10
 De tout et de tous: page B-5
 Économie: page C-1
 Feuilleton: page C-6
 Petites annonces: page C-3
 Sports: page D-1
 Vivre: page B-4

80e ANNÉE — No 58

4 CAHIERS, 32 PAGES

SHERBROOKE, 28 AVRIL 1989

(Sam. dim. 1,00\$) 0 50¢ Domicile: 2,85\$ par semaine

 VENDREDI

la tribune



**Incendies: St-Elie
 quitte la Régie
 et accepte l'offre
 de Sherbrooke A 3**

Le maire Richard Gingras

La GRC arrête 22 Sherbrookoïses et saisit 1,8 million \$ en cocaïne

par Pierre SAINT-JACQUES

SHERBROOKE — La Gendarmerie Royale du Canada de Sherbrooke, aidée des détachements de Drummondville, Victoriaville et Montréal de même que des corps policiers municipaux concernés, ont effectué hier une vingtaine de perquisitions, procédé à l'arrestation de 24 personnes, dont 22 Sherbrookoïses, et saisi de la cocaïne d'une grande pureté pour une valeur de 1,8 million \$, tout en mettant la main sur des sommes importantes d'argent.

Dans le cours de l'opération, à Sherbrooke seulement, 19 endroits ont été perquisitionnés, notamment des maisons privées et trois commerces. Simultanément, les agents fédéraux ont visité un endroit à Victoriaville, un à Drummondville et trois à Montréal.

En tout, les policiers ont saisi six kilos de cocaïne dont près de quatre kilos à Sherbrooke même, ce qui représente une valeur de 1,8 million \$ au niveau de la rue.

Quant aux sommes importantes d'argent, plusieurs milliers de dollars, il a été impossible d'obtenir un chiffre exact, la GRC ayant travaillé une bonne partie de la nuit à compléter cette enquête et les formalités de comparutions prévues pour aujourd'hui.

Si l'on calcule proportionnellement la drogue saisie localement, sa valeur se rapproche à près d'un million de dollars pour les revendeurs sherbrookoïses.

Cette cocaïne est d'une telle pureté que les revendeurs auraient pu la réduire facilement, ce qui du reste est une pratique courante compte tenu de la cherté du produit en question.

Il faut bien augmenter les profits à l'endroit des consommateurs pour faire tourner la roue. La roue de la criminalité. La majeure partie des crimes commis, vols avec effraction ou encore vols qualifiés, comme il en a été question dans La Tribune de mercredi, visent à satisfaire des besoins de consommation de drogue ou éponger des dettes à l'endroit de revendeurs.

Agents doubles

Comment peut-on être si certain de la pureté de la cocaïne saisie hier?

C'est que dans cette enquête qui a duré de longs mois, la GRC a infiltré le réseau des revendeurs et a procédé à des achats de quantités de cocaïne variant de 28

grammes, soit une once, à 500 grammes, un peu plus d'une livre. La police fédérale a donc eu amplement le loisir de faire analyser le produit et constater qu'elle n'avait pas affaire à des débutants en la matière.

Parmi les 24 personnes arrêtées lors des perquisitions, on retrouve trois femmes. L'âge de ces gens se situe dans la trentaine et la quarantaine. Les suspects seront accusés de trafic de stupéfiants aujourd'hui à Sherbrooke, Drummondville et Longueuil.

«Cette enquête policière a débuté ici même à Sherbrooke vers le mois d'août 1988», de souligner le sergent d'état major Alain Dionne, responsable de la GRC de Sherbrooke.

On ne se rappelle pas, ici même à Sherbrooke, une opération de si grande envergure effectuée par la GRC. Il n'y en a pas eu du genre depuis cinq ans, ça c'est certain. Et les observateurs de la scène policière peuvent ajouter une décennie de plus.

Grand coup

Le nombre d'arrestations, la qualité de même que la quantité de la cocaïne saisie démontrent que les agents fédéraux savaient où frapper.

Ne met pas la main sur une once ou 28 grammes de cocaïne pure qui veut. Et quand on a atteint ce niveau d'achat, c'est que le revendeur se retrouve dans l'échelle du trafic de stupéfiants à un niveau privilégié.

Aux 75 policiers de la GRC qui ont participé à l'opération d'hier, on peut ajouter 25 à 30 policiers municipaux des villes où les perquisitions ont eu lieu.

«Comme on le constate, de dire le sergent Dionne, l'Estrie n'est pas épargnée par le fléau de la cocaïne qui est un fléau quasi mondial. Les grands profits du trafic de stupéfiants demeurent toujours très attractifs pour les trafiquants sans scrupule.»



Le premier ministre Mulroney applaudit le ministre des Finances, sur le point de résumer son budget, alors que les députés libéraux et néo-démocrates quittent la Chambre, après un débat entourant la fuite d'un document budgétaire qui a forcé le ministre Wilson à livrer son budget d'abord devant la presse mercredi soir, au lieu d'hier.

Wilson s'en tire indemne et parvient à déposer son budget aux Communes

par Pierre APRIL
OTTAWA (PC) — La fuite d'un document budgétaire a plongé le gouvernement fédéral dans une crise politique et parlementaire sans précédent.

Toutefois, après une journée orageuse, en fin d'après-midi, hier, le ministre des Finances, Michael Wilson, survivait à la tempête et déposait, finalement, son budget pendant que libéraux et néo-démocrates quittaient l'enceinte des Communes.

Hier, au lendemain de l'incident qui a forcé le ministre des Finances, Michael Wilson, à déposer son budget en catastrophe, les partis de l'opposition aux Communes ont demandé au premier ministre de congédier sur-le-champ son proche collaborateur.

Pendant toute la journée, un débat orageux s'est déroulé sur une question de fait personnel soulevée par le ministre Wilson.

Crime

Au cours de la période de questions, qui a été une sorte d'entracte au débat procédurier, les libéraux et néo-démocrates ont poussé le premier ministre Mulroney à intervenir et à défendre son ministre des Finances.

L'argument de défense du côté gouvernemental a été que le ministre des Finances ne pou-

vait pas être tenu responsable d'une fuite criminelle d'un document budgétaire.

Aux appels du chef libéral John Turner réclamant le congédiement de M. Wilson, le premier ministre et ses collaborateurs du cabinet ont opposé que tout a été mis en oeuvre pour arrêter le coupable qui a remis le résumé du budget au reporter de la chaîne de télévision Global, Doug Small.

«Le chef de l'opposition, a souligné le premier ministre, ne devrait pas réclamer la démission du ministre des Finances en se basant sur le fait qu'un individu a été impliqué dans un geste criminel.»

A une question du député libéral Gilles Rocheleau, ancien ministre dans le cabinet de Robert Bourassa, le chef du gouvernement a retourné les arguments de son interlocuteur en rappelant qu'en mai 1987, une fuite semblable avait forcé le ministre québécois des Finances, Gérard-D. Lévesque, à présenter son budget en catastrophe pendant que se poursuivaient les négociations constitutionnelles au lac Meech.

«J'aimerais souligner au député, a précisé M. Mulroney, que lorsqu'il était ministre dans le gouvernement de Robert Bourassa, il avait, en mai 1987, lui-même appuyé la décision de son premier ministre de ne pas congédier son collaborateur et de M. Lévesque de ne pas démissionner.»

Responsabilité

Le chef libéral, qui a personnellement insisté auprès de son caucus pour que la question de fait personnel soit longuement débattue au détriment de contenu du budget de Michael Wilson, juge que le ministre des Finances aura fait preuve de négligence inacceptable.

«Il ne s'agit pas de savoir, a dit M. Turner, si le ministre est personnellement responsable de la fuite d'un document budgétaire, car selon le système de gouvernement canadien, il occupe une position de fiduciaire.»

«Il doit prendre ses responsabilités, a-t-il poursuivi, pour les finances, pour ses fonctionnaires et pour tout ce qui se passe sous son autorité.»

Devant cet état de fait et la

fuite d'un document, M. Turner s'est déclaré surpris de voir que le ministre des Finances n'avait pas encore remis sa démission.

«Cela me surprend beaucoup, a-t-il dit, que ce ministre n'ait pas eu le courage, l'honnêteté, d'après la tradition parlementaire, d'offrir sa démission au premier ministre.»

Le chef libéral a fait un vibrant plaidoyer sur le système parlementaire britannique, vieux de plus de 700 ans, qui a été sérieusement attaqué par la négligence du ministre Wilson.

«Le temps est venu, a-t-il dit, pour le premier ministre, pour le ministre des Finances de reconnaître leurs responsabilités, de répondre aux exigences de notre système parlementaire.»

NPD

Le leader néo-démocrate, Ed Broadbent, a tenu passablement le même discours que le chef libéral et réclamé la démission du ministre Wilson.

La stratégie du NPD a été de demander la tenue d'un débat d'urgence et la mise sur pied d'un comité parlementaire pour analyser toute cette affaire.

L'interdiction de la publicité pour enfants est jugée valide

OTTAWA (PC) — La Cour suprême a reconnu la validité de la loi québécoise interdisant la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans.

Dans un jugement majoritaire rendu hier matin, le plus haut tribunal du pays a rejeté l'argumentation du fabricant de jouets Irwin Toys, qui contestait la constitutionnalité de deux dispositions de la Loi sur la protection du consommateur interdisant ce type de publicité.

Irwin Toys soutenait que ces dispositions violaient la liberté d'expression, telle que garantie dans la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Le fabricant affirmait également que le gouvernement du Québec n'avait pas le pouvoir d'interdire la publicité télévisée destinée aux enfants, parce que la radiodiffusion était de juridiction fédérale.

La Cour suprême a statué hier que Québec avait agi dans le champ de sa juridiction.

Les juges ont expliqué que les dispositions mises en cause avaient pour but principal de réglementer toutes les formes de

publicité destinée aux personnes de moins de 13 ans, et non pas uniquement la publicité télévisée.

«Ils ont également déclaré que les deux dispositions ne visaient pas les entreprises de radiodiffusion, mais les annonceurs.»

Les juges ont ajouté qu'il n'existait aucune incompatibilité entre la réglementation fédérale applicable aux télédiffuseurs et la législation provinciale sur la protection du consommateur applicable aux annonceurs.

Cependant, la Cour suprême a donné raison au fabricant de jouets en statuant que les deux articles violaient la liberté d'expression.

Dans son jugement sur les dispositions de la loi 101 sur la langue d'affichage, rendu en décembre dernier, le plus haut tribunal du pays avait statué que la liberté d'expression couvrait l'expression commerciale.

La Cour suprême a cependant soutenu que dans ce cas-ci, la violation à la liberté d'expression pouvait se justifier, compte tenu de l'importance de l'objectif poursuivi, la protection des enfants de moins de 13 ans, un groupe très vulnérable à la manipulation commerciale.

ATTENTION!
 SURVEILLEZ
 NOS SPÉCIAUX DANS
 LA TRIBUNE À TOUTES LES SEMAINES.

ECONAUTO

 2615, rue King ouest,
 Sherbrooke, 566-5322

PASSEPORT SHERBROOKE

 4880, boul. Bourque, Rock Forest
 823-1400 Voisin de Précision Acura

PRÉCISION ACURA

 4900, boul. Bourque
 Rock Forest
 564-8909

A la suite d'une proposition formulée par le CRSSS

Les ambulanciers repoussent leur ultimatum

par Gilles FISETTE

SHERBROOKE — Aucune entente n'est intervenue pour régler le différend mais une proposition formulée, hier matin, par le Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSSE) a eu pour effet la mise sur la glace de l'ultimatum servi la veille par les ambulanciers de Sherbrooke.

Cette proposition, si elle est acceptée par l'employeur, pourrait constituer un bon pas vers un règlement de la situation.

Rappelons qu'à compter de midi, hier, les membres du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers de l'Estrie (CSN) devaient limiter leurs services aux seuls appels d'urgence si le CRSSSE et le ministère ne répondaient pas à leur demande de manière satisfaisante.

Or, hier, à 11h00, le CRSSSE a convoqué les parties en cause. Il leur a proposé de mener une étude sur les besoins d'effectifs à Sherbrooke et d'en soumettre si nécessaire la conclusion au ministère.

Le rassemblement, a rapporté le conseiller syndical Hughes Rondeau, est d'accord. Il a immédiatement décidé de revenir à l'horaire qu'il applique unilatéralement depuis le 1er avril, soit la rotation de neuf quarts de travail au lieu de huit.

Pendant ce temps et hier soir encore, l'employeur réfléchissait sur le sujet et devait rendre sa décision. Au moment d'écrire ces mots, en milieu de soirée, la partie syndicale attendait toujours un coup de fil de M. Carlo Fabi ou de son procureur.

A Sherbrooke, le litige porte

sur le neuvième quart de travail (deux ambulanciers supplémentaires à temps complet). Le syndicat déclare qu'une entente formelle survenue le 7 mars avec le ministère accordait ce neuvième quart aux effectifs sherbrookoises. Or, la consigne ministérielle et l'enveloppe budgétaire reçues au CRSSSE ne font pas mention de cette neuvième équipe. La consigne fait plutôt part d'une augmentation d'effectifs à Magog.

Les ambulanciers sherbrookoises ont décidé alors d'appliquer l'entente malgré tout. L'employeur a

eu recours à l'injonction qu'a défié le rassemblement, contre qui pèse maintenant une accusation d'outrage au tribunal.

Lac-Mégantic

Pendant ce temps, le Conseil des services essentiels, informé du débrayage des ambulanciers de la compagnie Ambulances Mégantic-Frontenac, a convoqué les parties à une audition.

Cette dernière se tiendra ce matin, à compter de 10h00, à Sherbrooke, à l'hôtel Le Baron.

Le conseil désire savoir si le conflit opposant la direction à ses employés — là-bas, le litige prend racine dans le congédiement jugé arbitraire d'une employée en voie de se syndiquer — est de nature à porter préjudice ou est susceptible de porter préjudice au service ambulancier auquel le public de cette région a droit.

L'audition permettra également aux parties de présenter leurs observations au conseil avant qu'il ne rende, s'il y a lieu, l'une ou l'autre des ordonnances prévues au Code du travail.

Le président du syndicat mis en demeure de se rétracter

SHERBROOKE — M. Carlo Fabi a accordé un délai de 24 heures au Rassemblement des ambulanciers de Sherbrooke (CSN) et à son président Michel Corcoran pour rétracter publiquement des propos tenus à son égard et qu'il trouve diffamatoires.

C'est ce qui ressort de la mise en demeure que M. Fabi leur a fait signifier hier par l'intermédiaire de son avocat, Me Danielle Gauthier.

Me Gauthier a informé le rassemblement et M. Corcoran qu'une action en dommages et intérêts

pour libelle suivrait sans délai s'il n'y avait pas de rétractation.

M. Fabi mentionne que les propos en question tenus à l'occasion d'une conférence de presse, qui a fait l'objet d'une télédiffusion le 26 avril et d'une publication le 27 avril, sont diffamatoires et portent atteinte à sa réputation.

On se rappellera que Sécurité de l'Estrie, qui est le seul transporteur ambulancier de Sherbrooke et de la région, a obtenu le 19 avril une injonction provisoire ordonnant au rassemblement et à ses 27 ambulanciers de respecter l'horaire de travail établi par leur employeur et de remettre à

ce dernier les formulaires de transport des bénéficiaires.

Me Gauthier a présenté par la suite une requête pour outrage au tribunal en alléguant que des salariés ne respectaient pas l'horaire de travail de l'employeur à qui ils n'ont pas remis les formulaires réglementaires.

Le rassemblement et 22 ambulanciers devront comparaître devant la Cour supérieure le 29 mai pour entendre la preuve des faits qui leur sont reprochés et faire valoir les moyens de défense qu'ils peuvent avoir afin d'éviter une condamnation pour outrage au tribunal.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Que pensez-vous du budget Wilson ?



Robert Bataille Jeannine Lebleu Pierre Dubois

Robert Bataille, de Sherbrooke: «En général, c'est toujours nous qui payons la note. Mais que voulez-vous il y a un gros déficit et le gouvernement veut prendre tous les moyens pour le réduire.»

Jeannine Lebleu, d'Ayer's Cliff: «Je pense que le gouvernement devait nécessairement procéder à d'importantes coupures. Je suis heureuse des coupures au niveau des bases militaires et des sous-marins nucléaires. Le fait d'augmenter l'essence va possiblement inciter les automobilistes à moins utiliser leur voiture, ce qui va résulter en une diminution, aussi minime puisse-t-elle être, de la pollution. J'estime que 4 \$ du carton de cigarettes, c'est beaucoup. Par contre, c'est une bonne chose que le gouvernement ne soit pas dans l'obligation de toucher au programme d'allocation familiale.»

Pierre Dubois, de Sherbrooke: «Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le budget, mais je suis content que le gouvernement ait décidé d'éliminer son idée de sous-marins nucléaires.»

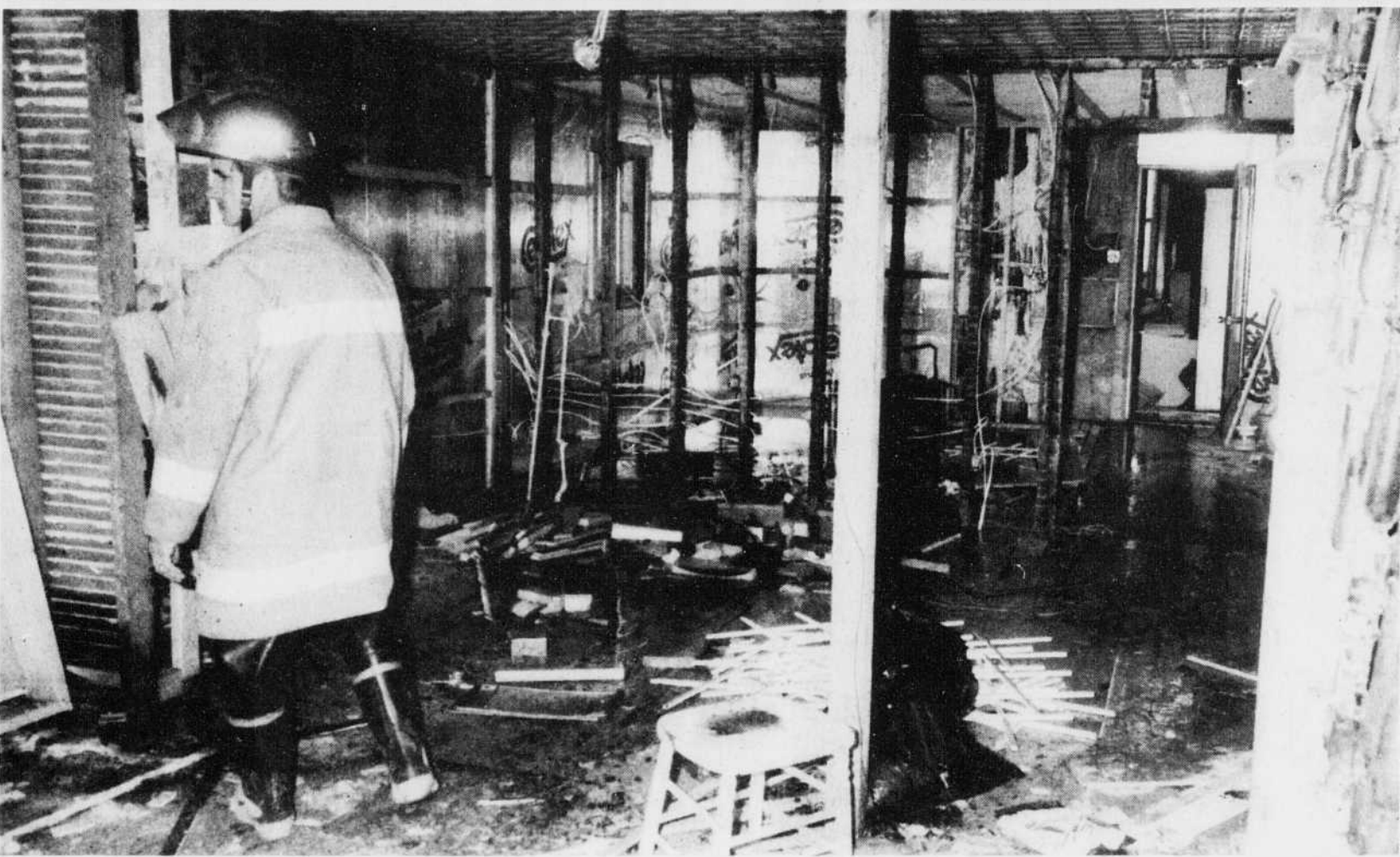
Sylvain Arsenaull, de Fleurimont: «Le gouvernement n'avait véritablement pas le choix. C'est le genre de budget que le gouvernement aurait dû adopter il y a cinq ans afin d'empêcher que le déficit ne gonfle davantage. C'est une bonne chose car s'il y a une autre récession bientôt, le gouvernement sera une fois de plus dans l'obligation d'emprunter.»

Robert Blais, de Stanstead: «D'après ce que j'ai entendu dire, c'est encore nous qui va payer la note. Mais je comprends que la situation est critique avec ce gros déficit et qu'il faut faire quelque chose. C'est bien de couper mais tant qu'à couper, pourquoi ne pas couper sur les salaires des politiciens et leurs coûteux déplacements.»

Rachel Langlais, de Sherbrooke: «Je ne suis pas tellement satisfaite du budget. C'est toujours le contribuable qui doit payer. Je suis toutefois d'accord pour hausser la taxe sur le tabac et l'alcool mais pas sur l'essence.»



Sylvain Arsenaull Robert Blais Rachel Langlais



(Photo La Tribune par Luc Lemay)

Incendie dans une maison en rénovation

Les pompiers des casernes de l'Est et du centre-ville de Sherbrooke ont combattu un incendie dans une maison privée du 958 de la rue Bowen Sud, vers 17h15 hier.

Le feu a pris naissance au second étage de la maison, inoccupée pour le moment à cause de rénovations en cours. Une épaisse fumée s'échappait de l'étage supérieur à l'arrivée des pompiers de l'Est menés au combat par le lieutenant Marcel Bourque.

Comme la situation semblait critique, une seconde alerte a vidé complètement la caserne de la rue Marquette. Le capitaine Yves Lacharité et le lieutenant Jean-Charles Doyon y ont conduit leurs troupes. Moins de 15 minutes après l'alerte, le feu était maîtrisé.

Des traces d'effraction ayant été constatées à une fenêtre de la maison, le lieutenant-inspecteur Michel Richer a été demandé sur les lieux pour déterminer la cause de l'incendie. Le détective Hervé Breton l'a rejoint sur place.

Le feu aura causé des dommages d'environ 15 000 \$. Le pompier Serge Collins a subi une vilaine coupure à la main droite alors qu'il se trouvait sur le toit de la maison.

Une section de la rue Marquette fermée

SHERBROOKE — La journée sera pénible aujourd'hui, vendredi, pour les automobilistes habitués de circuler par la rue Marquette, au centre-ville de Sherbrooke. C'est qu'en raison de travaux

de renouvellement de raccords de renouvellement de raccords d'aqueduc dans ce secteur, la rue sera fermée sur la section reliant la rue Belvédère à la rue Goodhue. Les travaux doivent se dérouler une bonne partie de la journée, de 7 à 17 heures.

BINGO
3-250 *la tribune*

DEUXIÈME MARATHON — CARTE ROUGE

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 27 avril 1989:
O-65, i-17, O-70, i-26, G-52, i-29

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 28 avril 1989:
O-75, B-10, i-23

Les gagnants doivent appeler à
564-5470

CHAMBRE DE COMMERCE DE SHERBROOKE
REPAS-CAUSERIE
Lundi le 1er mai 1989 à 18h00
à l'hôtel Roussillon Le Baron, Sherbrooke



Le conférencier invité est

BERNARD LANDRY
économiste

Sujets traités:

"Le libre-échange... et après?"
"Budget Wilson"

Chambre de commerce de Sherbrooke

Renseignements ou réservations:

821-4122

Bienvenue à tous.

35\$/membre
40\$/non-membre

loto-québec Résultats

Tirage du 89-04-26

6/6	3	640 894,70
5/6 + 32		22 698,30
5/6	411	1 351,40
4/6	19 963	53,50
3/6	322 977	10,00

4-16-19-23-34-41

VENTES TOTALES: 16 672 003,00
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 200 000,00
Prochain tirage: 89-04-29

No complémentaire: 11

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

KAORI

Grillades à la japonaise (Les steaks sont si tendres qu'on peut les couper avec une baguette)

REPAS D'ANNIVERSAIRE

Pour votre anniversaire, venez à quatre ou plus. Les mets seront tranchés, coupés en dés et cuits devant vous et si vous avez vraiment besoin d'un couteau, nous vous l'offrons également.

Le seul et unique restaurant japonais à Sherbrooke.

3200 King ouest, Sherbrooke.
Réservations: **567-3941**

King wellington
REDIGÉ EN COLLABORATION

16 juin.

Denise Bouchard connaît maintenant le dicton «Les voyages forment la jeunesse». Elle se dit même disposée à écrire un livre à la suite des dernières mésaventures qu'elle a vécues lors d'une récente péripétie à l'étranger.

Alain Picard ne voit pas d'un très bon oeil le fait qu'on «l'espionne» pour vérifier s'il a vraiment cessé de fumer. Une promesse est une promesse, dit-il à ceux qui doutent de sa volonté.

Michel Roy s'est développé une spécialité dans la façon de regarder la télévision. Ses amis prétendent qu'il pourrait même devenir le sujet d'une émission qui s'intitulerait «Le monde à l'envers».

Il semble que c'est de Sherbrooke que provient la fuite gouvernementale sur le dernier budget Wilson. On a appris que le Lt Pierre Cabana, un fumeur invétéré, s'est inscrit mardi soir à un cours pour cesser de fumer. Curieuse coïncidence.

On ignore si c'est par coquetterie que le directeur-adjoint de la police Michel Lemay se promène avec une volumineuse palette de couleurs à la main. Il se défend bien de vouloir obtenir sa gamme de couleurs comme cela est la mode chez l'autre sexe et prétend plutôt que c'est pour déterminer la couleur de la prochaine salle des télécommunications du quartier général.

Il est rumeur que les frères Claude et Daniel Gagnon se servent de leur petit frère André, pas celui qui est canonisé mais leur vrai petit frère, dans le but de remporter pour une seconde année d'affilée l'important tournoi de golf, l'Omnium Justice, qui aura lieu le

Depuis trois générations

J.A. Robert Ltée
Fourrure

Bien entreposées, vos fourrures resteront belles et fidèles de longues années

ENTREPOSAGE ASSURANCE VALEUR À NEUF

1084, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1S2
Cuillette sans frais
562-4006

LOCATION
à partir de **290\$** par mois (48 mois)
Taxes en sus
incluant transmission automatique et air climatisé.
N.B. avec comptant de 1.500\$

Pontiac Tempest 1989
Luigi Dion, dir.

DELUXE
LOCATION D'AUTOS INC.
1567 OUEST, RUE KING
SHERBROOKE
569-9351

La Quotidienne
503-8676

Saint-Élie-d'Orford va de l'avant avec l'offre de protection contre les incendies de la Ville de Sherbrooke

«Sherbrooke a adopté une attitude réaliste»

par Michel MORIN
ASCOT — L'aventure de l'entreprise privée dans le domaine de la protection contre les incendies est terminée en ce qui concerne la municipalité de St-Élie-d'Orford.

Le maire Richard Gingras a officiellement communiqué la nouvelle en conférence de presse, hier. La municipalité de St-Élie-d'Orford a signifié à Rock Forest, par voie de huissier, son désir de quitter la Régie intermunicipale des incendies dès à présent, avant même la tenue de la prochaine rencontre de cet organisme, le 2 mai.

A cette occasion, les membres de cet organisme né de la mise en commun des deux villes devaient obtenir un rapport détaillé sur la création de leur propre service intermunicipal de protection contre les incendies. L'annonce faite par le maire Gingras vient donc couper l'herbe sous le pied des administrateurs forestois qui, du moins en théorie, avaient manifesté le désir de lancer un service intermunicipal autonome.

La décision précipitée de St-Élie-d'Orford — dont l'essence ne constitue pas vraiment une surprise dans la mesure où LA TRIBUNE faisait part de ce scénario la semaine dernière — se veut d'a-

bord et avant tout une question de stratégie.

«Pour nous, la décision à prendre était très claire, a expliqué le maire Richard Gingras. Nous avons décidé de quitter la Régie et d'aller avec Sherbrooke qui, cette fois, a adopté une attitude civilisée et réaliste dans le cadre de nos négociations. Il y a quatre ans, l'attitude prise par Sherbrooke avait été cavalière.»

4 votes contre 3

Dans les faits, au sein de la Régie intermunicipale des incendies, la Ville de Rock Forest détient la majorité des votes: 4 contre 3. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, le maire Gingras aurait analysé, en compagnie de ses conseillers et de procureurs, les conséquences d'un vote pris la semaine prochaine sur la possible création d'un service intermunicipal de lutte contre les incendies.

Cette question aurait pu placer St-Élie-d'Orford dans une fâcheuse position. Si tous les administrateurs forestois avaient décidé de dire oui à la création d'un service intermunicipal, la municipalité de St-Élie-d'Orford n'aurait alors eu d'autre choix que d'entrer dans la danse, même si cette idée ne souriait guère à ses représentants.

Or, en signifiant tout de suite son désir de quitter la Régie intermunicipale, St-Élie-d'Orford garde les coudees franches.

Contrat de 10 ans

Depuis le dépôt fracassant de l'offre de service par la Ville de Sherbrooke à la Régie intermunicipale des incendies, le 17 mars, la municipalité de St-Élie-d'Orford a tenu quelques séances de négociations avec les représentants de la capitale régionale, histoire de bonifier certaines clauses du contrat.

Ces pourparlers ont été productifs pour le maire Gingras et la municipalité qu'il dirige. Une foule de clauses optionnelles offertes par Sherbrooke ont finalement été intégrées dans le service de base.

«Il reste encore quelques éléments dont le conseil doit discuter, mais le plus gros de l'entente est bâclé», de préciser le maire Gingras, en présence de tous les membres de son conseil.

Le contrat initial couvre une période de cinq ans débutant en février 1990. Il sera renouvelable pour une période identique, à son échéance. L'indexation du coût de la vie, selon Statistiques Canada,

s'appliquera alors pour déterminer les nouveaux tarifs.

Économie

Pour les cinq premières années du contrat, l'offre de Sherbrooke permettra à St-Élie-d'Orford de réaliser une économie de 218,934 \$ sur les coûts exigés par l'entreprise privée. Après 10 ans, l'économie est de 364,276 \$, si aucun équipement n'est ajouté.

A l'issue des 10 premières années, le coût moyen per capita qu'aurait eu à déboursier les contribuables de St-Élie-d'Orford (sans considérer de croissance démographique dans cet exemple) sera de 19,49 \$. Par contre, en continuant avec l'entreprise privée, le coût per capita aurait été de 29,21 \$.

«Il faudra faire affaire avec Sherbrooke pendant 15 ans avant que St-Élie soit obligée de payer les coûts exigés par l'entreprise privée pour la première année du contrat, soit en 1990», de continuer Richard Gingras.

A l'issue des cinq premières années, St-Élie-d'Orford pourra unilatéralement mettre fin à l'entente, ce que ne peut faire Sherbrooke. Ce n'est qu'après 10 ans que la capitale régionale obtient le privilège de mettre elle aussi un terme au pacte.



Chiffres à l'appui, le maire Richard Gingras a annoncé la décision de son conseil de dire adieu à l'entreprise privée et de plutôt faire confiance à la Ville de Sherbrooke. Le contrat initial de protection contre les incendies est d'une durée de 5 ans.

INCENDIES		BASE 3700 POPULATION	
Territoire	Par Capita	ENTREPRISE PRIVÉE	Par Capita
42564	1707	1-108 104	29 21
		2-108 104	29 21
		3-108 104	29 21
		4-108 104	29 21
	1707	5-108 104	29 21
		6-108 104	29 21
		7-108 104	29 21
		8-108 104	29 21
		9-108 104	29 21
		10-108 104	29 21
		11-108 104	29 21
		12-108 104	29 21
		13-108 104	29 21
		14-108 104	29 21
		15-108 104	29 21
		16-108 104	29 21
		17-108 104	29 21
		18-108 104	29 21
		19-108 104	29 21
		20-108 104	29 21
		21-108 104	29 21
		22-108 104	29 21
		23-108 104	29 21
		24-108 104	29 21
		25-108 104	29 21
		26-108 104	29 21
		27-108 104	29 21
		28-108 104	29 21
		29-108 104	29 21
		30-108 104	29 21
		31-108 104	29 21
		32-108 104	29 21
		33-108 104	29 21
		34-108 104	29 21
		35-108 104	29 21
		36-108 104	29 21
		37-108 104	29 21
		38-108 104	29 21
		39-108 104	29 21
		40-108 104	29 21
		41-108 104	29 21
		42-108 104	29 21
		43-108 104	29 21
		44-108 104	29 21
		45-108 104	29 21
		46-108 104	29 21
		47-108 104	29 21
		48-108 104	29 21
		49-108 104	29 21
		50-108 104	29 21
		51-108 104	29 21
		52-108 104	29 21
		53-108 104	29 21
		54-108 104	29 21
		55-108 104	29 21
		56-108 104	29 21
		57-108 104	29 21
		58-108 104	29 21
		59-108 104	29 21
		60-108 104	29 21
		61-108 104	29 21
		62-108 104	29 21
		63-108 104	29 21
		64-108 104	29 21
		65-108 104	29 21
		66-108 104	29 21
		67-108 104	29 21
		68-108 104	29 21
		69-108 104	29 21
		70-108 104	29 21
		71-108 104	29 21
		72-108 104	29 21
		73-108 104	29 21
		74-108 104	29 21
		75-108 104	29 21
		76-108 104	29 21
		77-108 104	29 21
		78-108 104	29 21
		79-108 104	29 21
		80-108 104	29 21
		81-108 104	29 21
		82-108 104	29 21
		83-108 104	29 21
		84-108 104	29 21
		85-108 104	29 21
		86-108 104	29 21
		87-108 104	29 21
		88-108 104	29 21
		89-108 104	29 21
		90-108 104	29 21
		91-108 104	29 21
		92-108 104	29 21
		93-108 104	29 21
		94-108 104	29 21
		95-108 104	29 21
		96-108 104	29 21
		97-108 104	29 21
		98-108 104	29 21
		99-108 104	29 21
		100-108 104	29 21

Gaétan Lavallée juge que le maire Gingras quitte la Régie un peu vite

ROCK FOREST (MM) — Le maire de Rock Forest, Gaétan Lavallée, a mal réagi à la décision de St-Élie-d'Orford de quitter la Régie intermunicipale des incendies. Un geste marqué, selon lui, d'une flagrante indécence.

Malgré sa frustration évidente, M. Lavallée ne s'entend pas contester la décision de l'administration de St-Élie. Toutefois, il aurait grandement apprécié que St-Élie-d'Orford attende la tenue de la prochaine réunion de la Régie intermunicipale des incendies, le 2 mai, avant de statuer sur son avenir dans le dossier des incendies.

«C'est leur décision et je la respecte, mais ce n'est pas une façon

de faire. Humainement parlant, le maire de St-Élie aurait pu avertir les dirigeants de Sécurité 77 avant de lancer ça dans les médias. Je ne serais pas capable de congédier un employé de cette façon. Et même si Germain Bélanger nous a déjà fait part de sa décision d'abandonner la partie, on aurait pu le rencontrer et le remercier pour les services qu'il a rendus autant à Rock Forest qu'à St-Élie-d'Orford au cours des dernières années», de commenter le maire de Rock Forest.

La position ferme adoptée dans ce dossier par St-Élie-d'Orford a d'abord été communiquée au maire de Rock Forest mercredi, tard en soirée. Visiblement, cette annonce a rendu le maire Lavallée de mauvais poil, sans toutefois

l'abattre.

Cavalier seul

«Je me retrouve tout seul et j'en suis bien conscient, devait reconnaître sans plus de cérémonie le maire de Rock Forest. Mais ça ne me fait pas peur. Je suis capable de me débrouiller sans les autres. Mon idée est d'attendre la tenue de la prochaine réunion de la Régie intermunicipale; après je prendrai une décision qui sera probablement annoncée en conférence de presse.»

Le maire Lavallée se tournera-t-il vers Sherbrooke? Est-ce qu'il continuera de faire confiance à l'entreprise privée? Créera-t-il un service municipal de lutte contre les incendies? Toutes ces questions demeurent entières et sans réponse pour l'instant.

Le conseiller Laflamme heureux que Saint-Élie se tourne vers Sherbrooke

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller sherbrookois Jean-Yves Laflamme et président du comité ad hoc pour les négociations avec la banlieue sur la question des incendies n'a pu cacher sa joie hier, après la décision de St-Élie-d'Orford de se joindre à Sherbrooke.

«C'est sûr que je suis très heureux de la décision de nos voisins. Et je peux leur assurer au départ qu'on va leur donner le meilleur service de protection contre les incendies dont notre organisation est capable», a dit le conseiller sherbrookois.

Pour ce qui est de Rock Forest, dont l'administration du maire Gaétan Lavallée continue de jongler avec l'offre de Sherbrooke, M. Laflamme s'est fait très pru-

dent. «La décision leur appartient, émet le conseiller. Nous, je sais qu'on a un très bon dossier à défendre et si les dirigeants de Rock Forest désirent plus d'informations, nous sommes prêts à les rencontrer à n'importe quel moment. Ce qu'on recherche, c'est la meilleure entente pour les deux parties.»

Propos de Latulippe

Ceci étant dit, le conseiller Laflamme n'a pas voulu réagir aux propos soulevés en début de semaine par Réal Latulippe, du Regroupement municipal de citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RMCCS), selon qui l'offre ne va pas dans le sens des intérêts des Sherbrookois, du moins pas à long terme.

M. Latulippe a évoqué que la

Ville se liait à tout jamais à la proposition et que jamais il ne serait possible d'orchestrer la mise sur pied d'une véritable régionalisation, où chacun paierait sa juste part. «Pour ce qui est de Latulippe, s'il prenait vraiment les intérêts des Sherbrookois à coeur comme il le dit, il se la fermerait! On est en négociations et ce qui est important c'est de signer les meilleures ententes possibles. Il (Réal Latulippe) parle à travers son chapeau comme d'habitude mais je ne perdrai pas mon temps à répondre à un gars dont la seule jouissance est de voir sa photo dans La Tribune. Quand les ententes seront dûment signées, je serai prêt d'importe quand à fournir toutes les modalités et les explications aux citoyens», a brièvement mais vivement réagi le conseiller sherbrookois.



Le député André-J. Hamel, la doyenne Marie Malavoy et le recteur Aldée Cabana annonçaient hier l'implantation du programme de doctorat en télédétection à l'Université de Sherbrooke.

Subvention de démarrage de 525 000 \$ à un programme de doctorat en télédétection

SHERBROOKE — Alors que l'Université de Sherbrooke et la faculté des Lettres et Sciences humaines annonçaient hier l'ouverture officielle d'un nouveau programme de doctorat en télédétection à compter de septembre 1989, le député André-J. Hamel annonçait une subvention de démarrage de 525 000 \$ de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, pour l'implantation de ce programme.

Ce doctorat, le 18e de l'Université de Sherbrooke, le troisième à la faculté des Lettres, avait reçu l'approbation du Conseil des universités il y a quelques mois et La Tribune en avait fait mention.

Dans une lettre adressée au recteur Aldée Cabana, le ministre Claude Ryan écrit: «La mise sur pied d'un programme de doctorat dans cette discipline porteur de l'avenir vient confirmer le rôle de chef de file de l'Université de Sherbrooke en télédétection.»

Le député Hamel a renchéri en reconnaissant l'excellence de l'Université de Sherbrooke dans plusieurs secteurs de pointe, entre autres en télédétection. Dans ce domaine, Sherbrooke, dit-il, est l'endroit par excellence au Québec et au Canada.

Le recteur Aldée Cabana s'est réjoui de la création du programme de doctorat en avançant que la création de programme de cycles supérieurs est une réponse aux besoins de la société. Il a noté qu'en télédétection l'Université de Sherbrooke est reconnue sur la scène internationale que nationale et il a rendu hommage aux pionniers du département de géographie et de télédétection, ainsi qu'aux personnes qui ont déployé les efforts pour donner naissance au nouveau programme.

Le programme

Le vice-recteur Jean-Guy Ouel-

let a expliqué que le programme de doctorat privilégiera trois domaines: la physique de la télédétection, la correction de l'étalement des données et des images; le traitement numérique des images de télédétection, l'extraction numérique et optique de l'information à partir des images de télédétection, les systèmes d'information géographique; les applications thématiques de la télédétection en milieu physique et humain.

L'équipe professorale de base de ce programme de type recherche, de 90 crédits, comptera quatre professeurs et trois attachés de recherche. Ce personnel comprendra trois géographes, deux physiciens, un géologue et un mathématicien-informaticien.

Logiquement, de 10 à 15 étudiants pourraient être accueillis dans le nouveau programme chaque année. Actuellement, le bassin des étudiants du département de géographie qui pourrait être intéressé au doctorat est d'une dizaine, mais il y a aussi des étudiants de l'extérieur de la région qui pourraient demander leur admission.

Le vice-recteur Ouellet fait remarquer d'ailleurs que la subvention de démarrage du ministère de l'Enseignement supérieur, n'étant pas récurrente, c'est le financement de la clientèle qui, ultérieurement, supportera le maintien du programme.

Télédétection

La télédétection est la science qui regroupe l'ensemble des connaissances et des techniques utilisées pour l'observation, l'analyse, l'interprétation et la gestion de l'environnement à partir de mesures et d'images obtenues depuis une plate-forme aéroportée, spatiale, terrestre ou maritime, a expliqué M. Ouellet. «Comme son nom l'indique, elle suppose l'acquisition d'informations à distance, sans contact direct avec l'objet détecté.»

A l'Université de Sherbrooke, le département de géographie permet, depuis 1982, à des étudiants inscrits à ses programmes de maîtrise de se spécialiser en télédétection grâce à des cours à option et à leur mémoire de maîtrise. Cette orientation s'est accentuée en 1985 par la mise en place du Centre d'application et de recherches en télédétection, issu du département de géographie. Ce Centre constitue d'ailleurs la pierre angulaire autour de laquelle s'articulera le programme de doctorat.

Le Centre a déjà été reconnu dans le cadre du programme des Actions structurantes du ministère de l'Enseignement supérieur, dont il a reçu quelque 3 millions \$ couvrant la période de 1985 à 1990, alors qu'il oeuvre en collaboration avec le département de sciences géodésiques et de télédétection de l'Université Laval.

«Hydro-Sherbrooke aurait besoin d'un ombudsman»

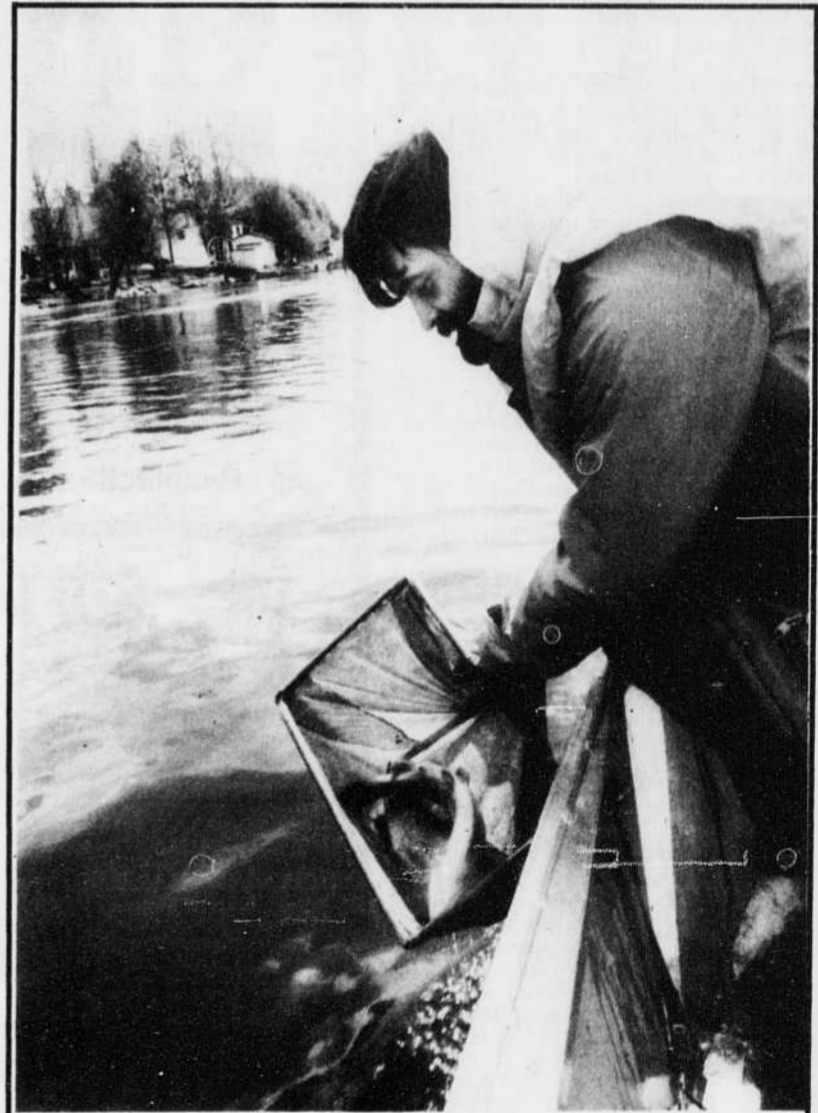
SHERBROOKE (FG) — «Le besoin d'un ombudsman est évident en ce qui concerne Hydro-Sherbrooke, et peut-être même plus que pour Hydro-Québec quand on songe que le service municipal effectue ses coupures de courant aux abonnés deux fois plus vite et à deux fois plus de monde que dans le cas de la société d'État!»

C'est la réplique apportée hier par le coordonnateur de l'ACEF-Estrie, Bernard Lefebvre, aux propos du directeur d'Hydro-Sherbrooke, Gilles Veilleux, selon qui l'idée du gouvernement de créer un poste d'ombudsman pour les litiges entre les distributeurs d'électricité et leurs clients est inutile, du moins dans le cas du service municipal.

«Je trouve ça gênant, des propos semblables, pour l'administration d'Hydro-Sherbrooke, surtout depuis la rencontre du 15 mars dernier où nous avons fait part de la situation telle que la vivent de nombreux abonnés victimes de coupures sauvages de courant. M. Veilleux nous dit que le conseil municipal forme une sorte d'ombudsman mais les élus nous retournent aux préposés d'Hydro-Sherbrooke puisque c'est là une question administrative, selon eux. Et du côté de ce service municipal, on ne possède aucune structure d'accueil pour recevoir les plaintes. Tout d'abord, il est pratiquement impossible d'obtenir une ligne. Et quand ça le devient, l'abonné qui se plaint pour une coupure alors qu'il n'a jamais reçu l'avis en conséquence (problèmes postaux, informatique ou autres) se fait répondre que c'est bien dommage mais que la consigne a été appliquée. Il s'avère aussi pratiquement impossible, pour les gens éprouvant des difficultés passagères, de prendre des arrangements pour étaler leurs paiements», signale Bernard Lefebvre.

Pour lui donc, et un peu comme on le retrouve avec la Régie du gaz ou du logement, une sorte de tribunal jugeant les cas litigieux est nécessaire. C'est pourquoi il se réjouit de la décision du gouvernement, bien qu'il dit ne pas posséder tous les détails du projet en question.

«Avant de juger, poursuit-il, il faudra voir tous les éléments et d'abord laisser la chance au cœur. Mais même si ce n'est pas le tribunal qu'on espérait, c'est déjà un pas en avant. Cela signifie la reconnaissance de droits pour les abonnés.»



Truites ensemencées

La rivière Magog, à Sherbrooke, s'est enrichie hier après-midi de quelque 2000 truites à l'occasion du premier ensemencement de la saison, rendu possible grâce à la participation du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche. L'ensemencement s'est fait à la hauteur du débarcadère de la rue Genest, dans le quartier Ouest. Quelques personnes ont assisté à l'événement qui en est à sa dixième année, dont le conseiller de l'endroit et président de la Corporation de gestion CHARMES, Ulric Chainé.

Postes Canada cherche toujours un toit pour un comptoir postal à Ascot

ASCOT (MM) — Officiellement annoncé à quelques reprises depuis les derniers mois, le comptoir postal que réclame les édiles de la municipalité d'Ascot tarde toujours à se trouver un toit.

A la lumière des recommandations formulées par les élus de cette municipalité, la Société canadienne des postes tente de dénicher un commerçant faisant affaire sur la rue Belvédère et qui serait intéressé à gérer cette nouvelle concession postale.

«Le comptoir postal à Ascot, c'est une chose qui est assurée de puis plusieurs mois, de dire François Gérin. Mais c'est très long. Présentement, je crois savoir que les négociations se poursuivent et, pour la population d'Ascot, j'espère que l'on trouvera un toit au comptoir postal le plus rapidement possible.»

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Les intervenants du CLSC SOC émettent de sérieux doutes

... sur les pouvoirs effectifs du Conseil permanent de la jeunesse qui tenait des audiences hier à Sherbrooke

par Stéphane LAVALLÉE

SHERBROOKE — «La désillusion des jeunes grandit jour après jour à cause des décisions unilatérales du gouvernement. Ces décisions relèvent d'une logique néo-libérale et sont sans aucune considération et sans aucun respect pour l'individu.»

Ce n'est pas avec des fleurs que les intervenants communautaires au secteur jeunesse du CLSC SOC ont abordé les membres du Conseil permanent de la jeunesse, qui tenaient des audiences publiques hier à Sherbrooke. Sans détour, Mario Tremblay et Jacques Audet ont émis d'importantes réserves face aux volontés réelles du gouvernement québécois envers

les jeunes de l'Estrie a également soulevé ses criants problèmes de financement mais c'est dans une optique nettement plus optimiste qu'il s'est présenté devant le Conseil, qu'il considère comme «un associé des organismes jeunesse».

Le Regroupement des maisons

de jeunes de l'Estrie a également soulevé ses criants problèmes de financement mais c'est dans une optique nettement plus optimiste qu'il s'est présenté devant le Conseil, qu'il considère comme «un associé des organismes jeunesse».

Toujours l'emploi

A mi-chemin des consultations provinciales, le président des audiences constate toutefois que le manque d'emplois se trouve «à la base de presque tous les maux». Mais Sylvain Tanguay se réjouit de constater un esprit d'entrepre-

neurial grandissant chez les jeunes, dans pratiquement toutes les régions du Québec.

C'est aussi le cas en Estrie: sept groupes de soutien aux jeunes entrepreneurs l'ont signalé. Depuis 1985, le programme d'aide a provoqué la naissance de 463 entreprises, entraînant la création de 1147 emplois.

L'Association des anglophones de l'Estrie déplore cependant que les jeunes de sa communauté linguistique ne peuvent profiter de ce nouveau courant. On suggère une série de mesures pour pallier à ce problème, dont l'offre de cours en français langue seconde «comme outil de travail», un service gratuit présentement réservé

aux immigrants. Le Mouvement écologique collégial de Sherbrooke, le Collège de Sherbrooke et la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Sherbrooke (CADEUS) ont également présenté leurs mémoires devant le Conseil permanent de la jeunesse.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Robert Châtelain, Sylvain Tanguay, Jacques Bourgeois et Simon Jeannotte, du Conseil permanent de la jeunesse, écoutent le représentant du Collège de Sherbrooke, Claude Castonguay, présenter son mémoire.

la jeunesse et aux pouvoirs effectifs du Conseil permanent de la jeunesse, un groupe consultatif formé l'an dernier et regroupant 15 membres âgés de 15 à 30 ans, dont le Sherbrookois Simon Jeannotte.

D'entrée de jeu, les intervenants du CLSC ont jugé les audiences publiques comme étant «un exercice douteux» en constatant le rejet, par Québec, des principales recommandations formulées par plusieurs organismes lors d'audiences semblables tenues en 1986 et qui ont mené au projet de loi 104, celui-là même qui devait ensuite provoquer la création du Conseil permanent. C'est le premier ministre Robert Bourassa qui agit comme répondant pour la jeunesse au sein du gouvernement. Au CLSC SOC de Sherbrooke, on se demande s'il se servira des avis du Conseil «pour exercer un plus grand contrôle social, tel que nous l'avons vu à travers la réforme d'aide sociale». «Le premier ministre est plus préoccupé par l'électricité que par les jeunes», a lancé le travailleur communautaire Mario Tremblay.

Le jugement est tout aussi percutant lorsque les porte-parole du CLSC soutiennent que l'orientation des politiques provinciales est strictement basée sur des facteurs économiques favorisant la libre entreprise, la privatisation et la réduction des dépenses de l'État.

Un portrait

En tenant des audiences publiques dans 15 villes de la province, le Conseil permanent de la jeunesse veut dresser un portrait des jeunes Québécois. Sous le thème «pour afficher nos couleurs», les audiences ont débuté à la fin du mois dernier et se termineront à la mi-mai.

«Le Conseil est là pour conseiller le gouvernement sur les questions qui touchent la jeunesse», explique le président des audiences, Sylvain Tanguay, qui est incidemment vice-président du Conseil permanent. «Nous avons un pouvoir d'influence, constaté-il, et il sera plus grand s'il reflète la réalité des jeunes.»

Hier à Sherbrooke, sept groupes ont présenté leurs positions sur les grands thèmes qui les préoccupent. En tout, le Conseil aura entendu plus de 115 mémoires en 23 jours de tournée.

De leur propre aveu, les membres du secteur jeunesse au CLSC SOC proposent des tournants à 180 degrés dans les choix politi-

UNE VISITE A COATICOOK

**CAVALIER Z-24
COUPE 89**

**PRIX
CONCURRENTIEL
SUR TOUS NOS
MODELES 1989
EN STOCK**

TOTAL
GARANTIE
DE 3 ANS / 80 000 KM

**BON CHOIX
DE VOITURES
USAGEES**

**CHEVROLET
OLDSMOBILE**
SYMBOLE D'EXCELLENCE

541, Principale ouest
Coaticook (Québec)
J1A 1R2
(819) 849-6304

Télé-Son Le choix de la MAJORITÉ

<div style="text-align: center;"> <p>JVC KSR 28</p> <p>16 WATTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AM-FM auto inversion <input checked="" type="checkbox"/> 20 mémoires <input checked="" type="checkbox"/> Dolby <input checked="" type="checkbox"/> Recherche musicale <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">\$249⁹⁵</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <p>DENON DCR 5425</p> <p>24 WATTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AM-FM auto-inversion <input checked="" type="checkbox"/> 24 mémoires <input checked="" type="checkbox"/> Dolby B et C <input checked="" type="checkbox"/> Système de recherche <input checked="" type="checkbox"/> Anti-voil <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">\$699⁹⁵</p> </div>	
<div style="text-align: center;"> <p>HITACHI CSK 451</p> <p>17 WATTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AM-FM cassette (auto-inversion) <input checked="" type="checkbox"/> égalisateur 5 bandes <input checked="" type="checkbox"/> Dolby B et C <input checked="" type="checkbox"/> horloge <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">\$499⁹⁵</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <p>JVC KSR-48</p> <p>20 WATTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AM-FM (auto-inversion) <input checked="" type="checkbox"/> 20 mémoires FM <input checked="" type="checkbox"/> "Loudness" automatique <input checked="" type="checkbox"/> anti-voil <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">\$349⁹⁵</p> </div>	
<div style="text-align: center;"> <p>JVC KS-EA51</p> <p>25 + 25 watts</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> égalisateur ampi. <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">199⁹⁵</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <p>JBL FL 400</p> <p>4" 25 watts de la qualité</p> <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">139⁹⁵</p> </div>	<div style="text-align: center;"> <p>harman/kardon CR-151</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> AM-FM auto-inversion <input checked="" type="checkbox"/> contrôle digital <input checked="" type="checkbox"/> anti-voil <input checked="" type="checkbox"/> Dolby B et C <p style="text-align: center;">PRIX TÉLÉ-SON</p> <p style="text-align: center; font-size: 2em;">999⁹⁵</p> </div>

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 584-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 584-0999
Publicité: 584-5450
Rédaction: 584-5454
Abonnements: 584-5488

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immé-
diat, sauf endroits desservis par camelot et
routes motorisées: 1 an \$110,00, 6 mois
\$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors
de notre territoire immédiat, États-Unis et
autres pays, 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00,
3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00.

"La Tribune" est sociaétaire de la Presse ca-
nadienne, de l'Association des quotidiens de
langue française, membre de l'Association
des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit
Bureau of Circulation ABC et à l'Union inter-
nationale de la presse catholique. Sources
d'informations: Presse canadienne, Presse
associée, Reuter, Agence France-Press. Le
service de photos fac-similées de la Presse
canadienne et les agences affiliées sont
autorisées à reproduire les informations de
La Tribune.

29056

Télé-Son

C'EST LA PLACE
Des gens de chez nous

LOCATION D'ÉCRANS GÉANTS

Installation disponible sur place.

TECHNICIEN SUR PLACE

Service:
Place Wellington
566-8929

2234 King Ouest
Sherbrooke
822-3344
566-8744

252 St-Jean
Drummondville
(819) 477-1316

49427

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Il réclame 80 000 \$ à la municipalité de Bromptonville

par Jacques LEMOINE
SHERBROOKE — M. Raymond Lapré a intenté une poursuite civile de 80 000 \$ contre la municipalité de Bromptonville pour les dommages qu'il a subis dans l'exploitation de sa carrière de gravier en raison d'un règlement municipal.

C'est ce qui ressort d'une procédure inscrite en Cour supérieure du district de St-François par l'intermédiaire de Me Jean-Pierre Rancourt.

Le règlement en question, adopté le 22 août, avait pour objet d'interdire la circulation de camions de plus de quatre roues sur les rues Ponton et Lavoie.

M. Lapré a attaqué la validité de ce règlement en invoquant qu'il avait pour effet de

l'empêcher de se rendre avec ses camions à sa propriété.

Le 19 avril, le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure a rendu un jugement déclaratoire invalidant le règlement parce qu'il est ultra vires.

M. Lapré a donc demandé une compensation pour avoir été gêné dans l'accès à sa carrière située à l'extrémité des rues Ponton et Lavoie.

Il estime à 30 000 \$ sa perte de revenus, évalue ses incon vénients à 10 000 \$ et réclame 15 000 \$ pour dépenses extra judiciaires.

M. Lapré a de plus demandé 25 000 \$ pour dommages exemplaires dans cette affaire.

Il tient la municipalité de Bromptonville seule responsable des dommages qu'il a ainsi subis.

Un citoyen poursuit la Ville de Magog pour 250 000 \$

par Gilles DAIGLE
MAGOG — M. Robert Frenière, résident de la pointe Cabana, poursuit la Ville de Magog pour une somme de 250 000 \$ en dommages et intérêts en compensation des pertes découlant de l'imposition d'une réserve par la municipalité pour fin d'expropriation, dans l'attente de l'adoption du fameux règlement de zonage de la baie de Magog.

M. Frenière estime avoir été privé de la jouissance et du libre usage de sa propriété pendant plus de dix ans en raison, juge-t-il surtout, de l'indécision et des lenteurs des autorités municipales dans cet imbroglio juridique entourant l'adoption du règlement de zonage. Il rappelle notamment les multiples revirements de la

Ville dans ses négociations avec le promoteur Serge Botella.

L'abandon par ce dernier du projet de développement récréotouristique, et, par la suite, le retrait de l'offre d'achat du promoteur faite à M. Frenière lui aurait fait perdre, a-t-il dit, «plusieurs dizaines de milliers de dollars».

De plus, ajoute M. Frenière, l'imposition par la Ville pendant toutes ces années d'une réserve

d'expropriation l'a privé à toute fin pratique de la jouissance pleine et entière de sa propriété.

«Tous les travaux d'agrandissement ou de rénovation projetés pour ma maison, a-t-il dit, ne pouvaient être envisagés qu'au risque d'avoir à tout défaire après l'adoption d'un nouveau règlement de zonage. Nous avons les mains liées par cette réserve d'expro-

riation et je considère que la Ville a abusé de ses droits.»

M. Frenière entend par ailleurs démontrer devant la cour que le récent règlement de zonage de la Ville a virtuellement fait perdre toute valeur commerciale de sa propriété.

La Ville de Magog a mandaté l'étude d'avocats Monty, Coulombe pour assurer sa défense dans ce dossier.

Coupable de trois vols de banque, il connaîtra sa sentence aujourd'hui

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a pris en délibéré jusqu'à aujourd'hui la sentence qu'il doit imposer à Alain Pelletier qui s'était reconnu coupable d'une tentative et de trois vols qualifiés entre le 8 septembre et le 1er novembre 1988, à Sherbrooke.

Le prévenu se trouvait sous surveillance obligatoire depuis juillet en marge d'une peine de six ans de pénitencier imposée le 21 décembre 84 pour 22 vols qualifiés après avoir été déferé par le tribunal de la Jeunesse.

Le procureur Louise Leduc a émis l'opinion que Pelletier mérite une condamnation d'au moins sept ans pour ses crimes.

Le défenseur Michel Dussault a plaidé que son client avait entrepris des démarches pour solutionner son problème de stupéfiants qu'il traîne depuis l'âge de 12 ans. Pelletier a lui-même raconté

qu'il se droguait depuis son adolescence, a consommé des médicaments au pénitencier dans l'espoir d'oublier sa condition et s'est ensuite adonné au haschisch, à la cocaïne et au smak.

«Mais je veux maintenant m'en sortir», a-t-il dit.

Pelletier s'est marié récemment pendant sa détention et entend continuer ses études.

Il a fait des démarches auprès de Défi-jeunesse et de Portage pour se désintoxiquer mais il devra attendre un programme en cours de sentence.

Me Dussault estime qu'une peine consecutive de trois ou quatre ans serait bien suffisante.

Lors des représentations sur sentence, le lieutenant-détective Camille Vachon avait témoigné que les vols qualifiés ont augmenté considérablement à Sherbrooke depuis le début de l'année.

Pour revenir aux vols en question, Me Leduc a relaté que le 8 septembre, l'accusé avait présen-

té un mémo en français à une caissière anglophone pour réclamer l'argent à la succursale de la banque de Commerce sur la rue Dufferin, mais qu'il avait déguerpé lorsqu'elle avait referé son mémo à une francophone.

Le 14 septembre, Pelletier a récolté 1,375 \$ au même endroit.

L'inculpé a obtenu 1,200 \$ à la Caisse populaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours le 5 octobre.

Enfin, il a soutiré 1,913 \$ encore à la succursale de la rue Dufferin le 1er novembre.

La police a récupéré le lendemain pour 495 \$ en coupures marquées.

Pelletier a reconnu ce dernier délit et est passé aux aveux pour les autres, ce qui constitue une étape dans le processus de sa réhabilitation, selon Me Dussault.

Me Leduc pense pour sa part que le prévenu n'a pas su tirer de leçon de sa condamnation précédente et que le moment est venu de lui imposer une peine dissuasive.

La CS de Coaticook veut relancer la formation agricole à La Frontalière

par Christian CARON
COATICOOK — «Nous vivons dans une région agricole, il faut donc tenter de trouver des façons de favoriser la formation en agriculture à l'école secondaire La Frontalière.»

Le directeur de cette école de Coaticook, André Langevin, est catégorique: il faut assurer une relève en agriculture. S'il lance un message en ce sens, c'est que l'enseignement agricole dans les écoles secondaires ne semble plus avoir le même attrait que par les années passées.

A La Frontalière, la popularité du cours d'agro-technique est littéralement en chute libre. En 1988-89, seulement 22 étudiants étaient inscrits. Pourtant, il y a trois ans à peine, on en dénombrait plus d'une centaine.

Le directeur de La Frontalière et le directeur général de la Commission scolaire, Gérard Tousignant, s'expliquent mal comment la diminution du nombre des étudiants a pu être si rapide et continue.

Selon André Langevin, une foule de raisons peuvent toutefois provoquer le découragement chez les étudiants. L'agriculture est un métier qui implique sept jours par semaine de présence, les terres agricoles sont de plus en plus coûteuses, sans compter que plusieurs préfèrent apprendre le métier sur place, sans se soucier d'une formation théorique.

A cet effet d'ailleurs, le directeur de La Frontalière maintient que 80 pour cent des gens qui s'orientent en agriculture n'ont pas suivi de cours préalable. «Curieuse constatation, dit-il. Alors que l'agriculture est devenue une en-

treprise beaucoup plus sophistiquée, les jeunes rejettent les cours d'agro-technique du revers de la main.»

Solutions

Comme l'explique le directeur général de la Commission scolaire, un des moyens d'inciter les jeunes à opter pour la formation agricole est tout simplement de rendre le cours plus attrayant. C'est d'ailleurs dans cette foulée que la Commission scolaire multiplie les démarches pour tenter d'implanter un cours en agriculture de niveau collégial.

«Bien des jeunes entreprennent une formation agricole au secondaire et aimeraient poursuivre dans ce même champ d'action au collége, mais ils ne sont pas toujours intéressés à s'exiler aussi loin que St-Hyacinthe ou La Pocatière», de faire remarquer Gérard Tousignant.

Des démarches en ce sens sont entreprises depuis 1986. Selon M. Tousignant, il semble qu'une réponse définitive à ce sujet soit connue dès le mois prochain. C'est donc dire que des cours d'agriculture pourraient être donnés dès la prochaine année scolaire ou du moins, pour l'année 1990-91.

La Commission scolaire souhaiterait par ailleurs que les étudiants qui choisissent St-Hyacinthe ou La Pocatière pour poursuivre leur apprentissage puissent obtenir une reconnaissance ou des crédits. Souvent, des jeunes ont étudié pendant deux ans au niveau secondaire et, à leur entrée au collége, il doivent tout recommencer à zéro.

«Il faut que l'enseignement demeure dans la région. Nous sommes convaincus que nous avons préparé une bonne relève agricole pendant les 15 ans d'existence du cours d'agro-technique et c'est pour cette raison que nous désirons une plus grande place pour la formation agricole», de souligner André Langevin.



(Photo La Tribune par Christian CARON)

Daniel Lachapelle, à droite, a mérité le prix d'excellence lors de la soirée du mérite agricole de la polyvalente La Frontalière. Il a reçu sa bourse des mains de Michel Raymond de la Caisse poulaire de Coaticook.

Ascot veut également être «zone désignée»

ASCOT (MM) — A l'instar de la Ville de Rock Forest, la municipalité d'Ascot adressera une requête au gouvernement du Québec afin d'être reconnue «zone désignée».

Cette demande, adressée à Québec en vertu de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre, fait suite au dégel subit connu à la fin du mois de mars. L'adoucissement des températures avaient alors provoqué

plusieurs inondations, en plus d'affecter l'état général de la chaussée.

L'administration municipale évalue au bas mot les dommages à quelque 50 000 \$. Une copie de la résolution adoptée par les édiles sera acheminée à la direction régionale de la Protection civile du Québec, de même qu'à la ministre déléguée à la Condition féminine et députée de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay.

Santé mentale: tous les groupes sous-financés

SHERBROOKE (sl) — Il y a peut-être des disproportions dans les montants distribués entre les groupes communautaires en santé mentale de l'Estrie, mais les inégalités sont tout aussi évidentes entre les différentes régions du Québec.

C'est du moins ce que le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale de l'Estrie fait valoir, en faisant parvenir ses commentaires à la suite d'une nouvelle publiée par La Tribune et voulant que les groupes communautaires de Sherbrooke accaparent 83,5 p.c. des subventions gouvernementales, alors qu'ils desservent 46 p.c. de la population régionale.

L'an dernier, les 10 organismes communautaires de l'Estrie se sont partagés une somme de 220 539 \$. «Cette enveloppe est nettement insuffisante compte tenu que les besoins réels correspondent à environ 100 000 \$ pour chacune des ressources», fait valoir le Regroupement.

Une seule ressource, en l'occurrence La Cordée transit de jour de Sherbrooke, est assuré d'un fi-

nancement annuel, rappelle-t-on, et a touché 93 289 \$ l'année dernière. «Par conséquent, écrit le Regroupement, ce n'est pas tant que cette ressource soit trop financée mais que la majorité des autres, qu'elles soient à Sherbrooke ou en région, sont sous-financées. Voire même, certaines n'ont aucun financement du ministère de la Santé et des Services sociaux.»

Selon les groupes alternatifs, il faudra s'attaquer à combler les écarts entre les régions en matière de financement. Le Regroupement signale que 13 organismes de la région de la Montérégie ont reçu 1,5 million \$ en financement récurrent en 1988-89, sans compter les montants supplémentaires accordés par le ministère.

«Nous sommes confiants qu'avec l'appui du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie, lequel reconnaît la place des ressources communautaires en santé mentale dans la gamme des services essentiels, indique le Regroupement, nous pourrions corriger cette situation de sous-financement des ressources issues de la communauté.»

Couteaux à cran d'arrêt à Windsor

WINDSOR — Le directeur du corps policier municipal de Windsor, M. Denis Saint-Onge, invite les personnes qui ont acheté des couteaux à cran d'arrêt dans une quincaillerie locale au cours des dernières semaines à les remettre aux policiers le plus rapidement possible.

Il rappelle qu'un couteau à cran d'arrêt, dont la lame dissimulée dans le manche apparaît quand une pression est exercée sur un bouton, est une arme dangereuse dont la possession est interdite. Il assure les personnes qui rapportent les couteaux dans un délai raisonnable qu'aucune accusation ne sera portée contre elles.

Il lance cette invitation à la suite de la confiscation d'un couteau à cran d'arrêt trouvé en possession d'un étudiant à l'école secondaire Le Tourne-sol, confiscation qui a permis aux policiers d'apprendre qu'un autre étudiant possédait une arme semblable qui a été confiscuée elle aussi.

Ving-deux couteaux vendus par une quincaillerie dont le propriétaire les aurait achetés de bonne foi d'un fournisseur n'ont pas été retracés.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Bientôt des fleurs...

Même si le printemps tarde à s'installer pour de bon, l'horticulteur Ben Battistini, des Serres municipales de Sherbrooke, prépare minutieusement les milliers de plants de geraniums qui viendront fleurir différents secteurs de la municipalité dans quelque temps.

4e journée de grève dans les garderies

SHERBROOKE (GF) — Pour la quatrième fois depuis le début des hostilités dans ce dossier, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs en garderie de l'Estrie (CSN) a tenu, hier, une journée de grève et de manifestations.

Cette fois-ci, explique la présidente du syndicat, Mme Lorraine Watson, les syndiquées de treize des quatorze garderies syndiquées CSN de la région ont débrayé et manifesté leur colère devant la lenteur du gouvernement à régler trois importants dossiers, soit ceux de la formation, des congés de maternité et des as-

surances collectives.

Mercredi dernier, au cours de la troisième journée de grève, les syndiquées avaient attiré l'attention sur les seules questions salariales.

Hier, ils se sont réunis d'abord en assemblée générale afin de faire le point sur le dossier et adopter un nouveau calendrier d'actions.

Puis, en fin d'avant-midi, ils se sont regroupés devant le bureau de la ministre responsable de ce dossier, Mme Monique Gagnon-Tremblay, sur la King est, à Sherbrooke, avant de descendre au

centre-ville distribuer des tracts à la population.

Des actions semblables se tenaient à Montréal et à Québec.

Le syndicat rappelle qu'une entente est intervenue il y a deux ans avec le gouvernement Bourassa pour une négociation sur ces trois dossiers. Après des progrès réalisés à la table, les dossiers sont bloqués à cause d'une étude de faisabilité qui tarde.

«Nous en avons assez. Nous voulons un règlement global des trois points de négociations», déclare le syndicat.

Faits divers

Commerçants, attention

La Police municipale de Sherbrooke met en garde les commerçants contre un individu qui refille de faux chèques dont les montants sont particulièrement importants.

Il faut dire que les succès du fraudeur reposent sur la belle présentation des chèques qu'il utilise.

Au nom d'une raison sociale inexistante, Revêtement de l'Estrie Enr., de la rue St-Martin, à Sherbrooke, le chèque porte également le nom de la Caisse populaire de Rock Forest. Le compte en question est évidemment fermé.

Par ailleurs, tous les éléments qui inspirent confiance se retrouvent sur le chèque. Un numéro de dossier ou de «job» laissant croire que c'est un chèque pour services rendus ou un salaire; le montant du chèque est imprimé en relief. Bref tout y est pour faire tomber dans le panneau le plus aguerri des commerçants.

Jusqu'à maintenant, l'individu avec l'aide de complices a refilé des chèques dont les montants varient de 300 à 600 \$. Les cibles préférées: marché d'alimentation, pharmacie, quincaillerie, mercerie...

Collision: femme blessée

Une automobiliste a subi des blessures dans un accident de la circulation survenu vers 14h15, hier, rue Wilson et boulevard Portland, dans le Nord de Sherbrooke.

Mme Pauline Dupont, de Sherbrooke, a été traitée au Centre hospitalier de Sherbrooke pour des blessures mineures.

Un véhicule venait de quitter la rue Wilson, dans le creux du boulevard Portland, lorsqu'il a été heurté sur le côté par une autre voiture circulant sur le boulevard.

La Police municipale de Sherbrooke a enregistré une dizaine d'accidents entre 07h30 et 16h30, hier. C'était là le seul accident

avec blessures sauf qu'un piéton, blessé dans un accident en milieu de semaine, a rapporté l'incident au quartier général, hier.

Incendie

ST-CLAUDE — On estime à environ 15 000 \$ les pertes causées par l'incendie qui, mercredi, un peu après 15h00, dans le IXe rang de St-Claude, a rasé une scierie artisanale appartenant à M. Rosaire Laplante.

On ignore pour l'instant la cause de l'incendie qui a nécessité l'intervention des pompiers de St-Claude et de Windsor.

Encore un tas d'arrestations

De vendredi à lundi matin: 17 arrestations; dans la nuit de lundi: six autres; dans la nuit de mardi: quatre autres; dans la nuit de mercredi à jeudi: huit autres.

Parmi les gens arrêtés, on retrouve deux conducteurs pour ivresse au volant, l'un surpris en grande vitesse et l'autre à la suite d'un accident et d'un délit de fuite; un homme et une femme qui se battaient sur la grand'rue, dans le centre-ville, même que la femme devra répondre de plus à une accusation de voies de fait envers une policière à qui elle a lancé par la tête un appareil téléphonique et donné des coups de pied.

Agressions au couteau à St-Charles et à Drummondville

Les trois motards suspects pas encore retracés

par Richard JEAN
DRUMMONDVILLE (RJ) — Les enquêteurs de la Sûreté municipale de Drummondville, en collaboration avec des membres de l'escouade des crimes majeurs de la Sûreté du Québec, n'avaient toujours pas retracé hier trois membres du groupe de motards The Evil's Ones recherchés en rapport avec des actes de violence perpétrés mardi soir à la Brassette 122, à St-Charles-de-Drummond, et au bar-terrasse La Mezzanine, rue Lindsay, à Drummondville.

En moins d'une heure, le propriétaire du premier établissement ainsi que le barman et quatre clients du second endroit ont été sauvagement battus ou agressés à coups de couteau. Le barman et un client de La Mezzanine, Raymond Larocque et Denis «Puncho» Blanchette, reposent toujours sous surveillance à l'hôpital Ste-Croix. Leur vie n'est toutefois pas en danger.

Voiture retrouvée

Hier, le sergent-détective Jean-Louis McMahon, de la Sûreté municipale, a indiqué que l'enquête

progressait normalement et que l'arrestation des suspects ne saurait tarder.

Une perquisition effectuée mercredi au local des Evil's Ones, à St-Basile-le-Grand, a d'ailleurs

permis aux enquêteurs de retrouver la voiture qui aurait été employée par les trois suspects.

«Cette perquisition nous a également permis de découvrir de nouveaux indices qui devraient

nous conduire vers les coupables bientôt», s'est contenté de dire M. McMahon.

Procès fixé au 27 juin à Arthabaska

ARTHABASKA (MC) — Thérèse Duval, membre de la Cité écologique de l'ère du Verseau à Ham-Nord, subira son procès le 27 juin au palais de justice d'Arthabaska sous des accusations de fabrication et d'utilisation d'un faux document contre un producteur forestier.

Le juge Claude Pinard, de la Cour du Québec, a renvoyé accusée à son procès hier matin lorsqu'il le défenseur, Me Yves Gonthier, a renoncé à la tenue d'une enquête préliminaire.

Le procès a été fixé sans assignation de témoins, ce qui laisse entendre que l'accusée reconnaît alors sa culpabilité ou que le procès sera alors remis à plus tard. Mme Duval était présente pour les procédures qui n'ont duré que quelques minutes.

Les deux accusations portées contre cette femme de 38 ans sont l'aboussissement d'une enquête menée par le détachement d'Arthabaska de la Sûreté du Québec en décembre et en janvier concernant un faux bref d'injonction délivré le 12 août 1988 à M. Benoît Giguère, de Warwick. Ce dernier exploite une plantation de sapins dans le rang 8 de Ham-Nord, près de la Cité écologique.

Le document aurait été utilisé pour inciter le producteur forestier à cesser l'épandage d'engrais chimiques sur les sapins. Les écologistes de la Cité auraient craint une contamination du sol et de leur source d'eau potable, parce que l'épandage se faisait près de serres et de puits de la Cité écologique.

FESTIVAL DE L'ÉRABLE DE PLESSISVILLE INC.

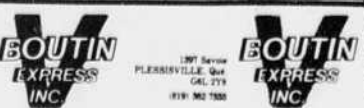
La 31^{ème} Coulée t'invite...

28 avril au 7 mai

- Exposition des produits de l'érable**
Carrefour de l'Érable
29 avril au 7 mai (relâche le 1^{er} mai)
- Tire de chevaux et rallye auto**
Stade municipal
Domaine de l'Érable
30 avril
- Partie de sucre**
Centre-ville
6 mai (13.00h)
- Soirées «Beach Party»**
Aréna municipal
5 mai 12-18 ans
6 mai 18-78 ans
Des tonnes de sable...

et plusieurs autres activités

Informations
(819) 362-6011



Ville et Paroisse de Plessisville

LE PRINTEMPS

C'EST MAINTENANT

A partir de maintenant, vous avez tout en main pour débiter votre saison horticole comme il se doit. Avec de bons outils et surtout avec les justicieux conseils de notre équipe d'experts, vous commencerez une saison de toute beauté. Ne manquez pas nos spéciaux.

À bientôt l'Équipe

P.S. Une visite vous convaincra!

4 1/2' 15⁰⁰

5' 18⁵⁰

Combi-System de Gardena outils de jardinage

- Un seul manche pour tous les outils
- Emboitez et attachez tout simplement
- Le raccord ultra-résistant
- Tous les outils sont recouverts du fini Duroplast ultra-résistant
- Manche interchangeable en aluminium

GOLFGREEN 20-3-4
engrais pour pelouses 20-3-4

SPECIAL 14⁹⁵\$

GOLFGREEN 20-3-4 avec 50% de N total de S.C.U.*
Engrais de première qualité pour le gazon établi. L'azote à dégagement gradué du S.C.U.* assure une fertilisation prolongée, pour donner une belle pelouse fournie et de couleur riche.

ENGRAIS ORGANIQUE FERTILISANT A BASE ORGANIQUE 10-5-0

SPECIAL 19⁹⁵\$

ENGRAIS ORGANIQUE
Fertilisant à base organique. Un effluent d'égout traité plus renforcé par une addition d'azote et de phosphore, pour fertiliser les pelouses et les parterres. Ne brûlera pas.

Balais à gazon en plastique résistant Réglable
Rég: 16.50

SPECIAL 12⁹⁵\$

Sécheurs GARDENA
Rég: 16.99

SPECIAL 9⁹⁵\$

Autres modèles disponibles Avec ou sans étui.

Fumier de Mouton «DESPRÉS»

SPECIAL 3 / 7³³\$

SANS RISQUES DE BRULURES

Toujours populaire, fumier de mouton organique et complètement naturel. Garder vos fleurs, légumes et arbustes en santé en leur procurant tous les éléments nécessaires dont ils ont besoin pour une pousse équilibrée, tout en respectant la composition du sol. C'est la meilleure solution à court terme.



5330, boul. Bourque Rock Forest
819.864.6831 819.864.6832

Photo non conforme.

HEURES D'OUVERTURE:
7 JOURS/SEM 9H-21H

Le ministère de la Justice avisé une fois de poursuivre Provigo, pas quatre — Rémillard

QUEBEC (PC) — Combien de fois le ministère de l'Agriculture a-t-il avisé le ministère de la Justice d'intenter des poursuites contre Provigo pour avoir manipulé du poisson avarié?

Quatre fois, prétend le ministre de l'Agriculture Michel Pagé.

Une seule fois, a répliqué hier à l'Assemblée nationale son collègue de la Justice Gil Rémillard.

A la suite de ce que M. Rémillard a qualifié hier de "négligence", Provigo a finalement échappé à toute poursuite judiciaire, car les délais pour intenter une action en justice ont expiré en janvier dernier, avant que le dossier ne soit transmis au tribunal pour que des accusations soient portées.

"Dans ce dossier, il s'agit de la négligence d'un procureur et des

mesures seront prises pour que cela ne se reproduise plus", a dit M. Rémillard à l'Assemblée nationale, en réponse à des questions du député péquiste de Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard.

Pas crédible

Selon ce dernier, la thèse de "l'oubli du procureur n'est pas crédible ni sérieuse". "Comment peut-on soutenir sérieusement et de façon crédible la thèse de l'oubli, alors que le ministre de l'Agriculture affirme avoir insisté auprès du ministère de la Justice à quatre reprises?" a dit le député Brassard.

Pour le ministre Rémillard, le ministère de la Justice n'a été avisé qu'à une seule reprise de poursuivre Provigo pour cette affaire de poisson avarié. L'avocat affecté dans ce dossier "a ensuite oublié le dossier", a dit M. Rémil-

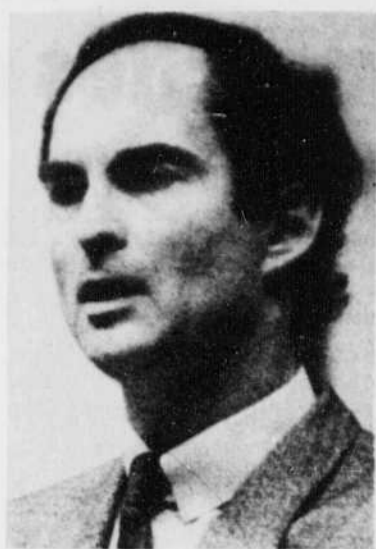
lard, en citant le rapport de l'enquête de son sous-ministre, Jacques Chamberland, dans l'affaire.

Tant pour l'Opposition péquiste que pour les médias d'information, la thèse de l'oubli est "difficile à croire", car l'ex-vice-président de Provigo est un ministre membre du gouvernement et que plusieurs autres dirigeants de l'entreprise, dont le président Pierre Lortie, sont des partisans libéraux notoires.

Le sous-ministre de la Justice a dû même écrire une lettre à certains médias d'information pour tenter de justifier la position du gouvernement.

Aucune intervention

M. Rémillard a hier écarté complètement qu'il y ait eu toute intervention politique pour éviter à Provigo une accusation gênante devant la justice.



Le ministre Gil Rémillard

La situation risque de se détériorer dans les hôpitaux ce week-end

QUEBEC (PC) — Le refus des infirmières du Québec d'effectuer du temps supplémentaire pourrait aggraver la situation dans les hôpitaux au cours de la fin de semaine, a admis hier le ministre de la Santé du Québec, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Actuellement, quelque 410 lits ont été fermés dans les hôpitaux du Québec, a dit Mme Lavoie-Roux à l'Assemblée nationale, alors qu'elle était interrogée par la députée péquiste de Chicoutimi Jeanne Blackburn. La ministre a donné l'assurance que malgré les moyens de

pression exercés par les infirmières, tous les services d'urgence fonctionnent pour faire face à la demande.

La ministre a également signalé que les négociations se poursuivent entre les représentantes des infirmières et l'Etat-employeur.

Les députés péquistes ont cependant pris les déclarations de la ministre avec un grain de sel. La députée de Johnson, Carmen Juneau, a affirmé que dans la région de Sherbrooke, les autorités retournaient les malades chez eux pour la fin de semaine à cause du manque de personnel disponible samedi et dimanche.

GIGANTESQUES SOLDDES ETIQUETTE ROUGE SEARS

Recherchez nos étiquettes rouges ce samedi 29 avril 1989

MEUBLES POUR LA MAISON

Rabais 45%-50%. Sur tous les ensembles de matelas Sears-O-Pedic garantis pour 10, 15 ou 20 ans. Détails au magasin.

Rabais 100\$-200\$. Canapés à recouvrement sur mesure. Par des fabricants renommés. Causeuses et fauteuils aussi en solde.

Rabais 10%-25%. Sur tous les fauteuils. Pivotants, inclinables ou suspendus, et autres.

Rabais 112\$. Canapés au choix. Nos 50491-52091-53191. Sears ord. 649,99\$. Ch. 537\$ Causeuse et fauteuil aussi en solde.

Rabais 10%-20%. Toute notre gamme de canapés-lits. Choix de modèles.

Rabais 44%. Moquette choisie 100% ANSO V® au velours nylon saxony. Modèles "Cupid", "Beauclair" et "Antique Velvet". Tapis

MODE POUR FEMMES

Rabais 25%. Sur toute notre gamme de robes Orite à prix ordinaires. Profitez-en! Robes pour femmes

Rabais 40%. Dessous pour femmes: jupons, combinaisons et camisoles. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre. Boutique intime

Rabais 33%-40%. Manteaux et paletots pour femmes, y compris les imperméables. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre. Manteaux pour femmes

Pyjamas pour femmes. En polyester et coton. Choix de couleurs. Tailles P-TTG. Ch. 21,97\$ Vêtements de détente

Robe de chambre en satin pour femmes. Modèle court fait au Canada. Tailles P-TG. Ch. 27,97\$ Vêtements de détente

Rabais 50%. Activetements choisis pour femmes. Hauts, shorts et barboteuse. Tailles P-TTG. Ord. 8,99\$ - 17,99\$. Ch. 4,49\$ - 8,99\$ Vêtements sport pour femmes

Bas fin de série pour femmes. Choix de modèles, tailles et couleurs. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre. Ch. 99¢ - 1,99\$ Bas pour femmes

Sélection de shorts. P-M-G. Ch. 6,99\$

MODE POUR ENFANTS

Rabais 30%. Tous les pantalons habillés pour garçons. Modèles et couleurs assortis. Tailles 8-18.

Rabais 40%. Pantalons corsaire pour garçons. Tailles P, M, G, TG. Ord. 15\$. Ch. 8,99\$

Rabais 30%. Tenues de nuit pour garçons. Choix de modèles et de couleurs. Tailles 4-6X.

Rabais 13\$*. Pull pour garçons. En polyester et coton. Tailles 8-18. Ord. 20\$. Ch. 6,99\$ *Rabais basé sur prix ord. du catalogue Printemps/été 1988 à la page 332

T-shirts de ton pastel pour garçons. En polyester et coton. Tailles 4-6X. Ch. 5,99\$ Vêtements pour garçons

Rabais 50%. Hauts et pantalons "Metro Express" choisis pour fillettes. Tailles 7-16. Vêtements pour fillettes

Rabais 40%. Hauts et pantalons pour fillettes. Hauts unis ou à rayures. Tailles P, M, G. Vêtements pour fillettes

Rabais 40%. Hauts molletonnés Sonic pour garçons. Rayés, à manches courtes et motif. Tailles 8-18.

Rabais 30%. Pantalons molletonnés Sonic choisis pour garçons. Tailles 8-18. Ord. 12,97\$. Ch. 8,99\$ Vêtements pour garçons

ÉLECTROMÉNAGERS

Rabais 400\$. Machine à coudre électronique Kenmore à mémoire. No 81950. Ord. 999,99\$. 599,99\$ ch. Machine à coudre

Achat spécial! Micro-ondes 1.1 pi³, 700 watts à décongélation automatique et réglage "Quick-on". Nos 87780/1. 288\$ ch. Electroménagers

ACC. MAISON-CUISINE

Rabais 2\$. Jeu de verres "Harmony" 18 pièces en stock. No 16044. Ord. 11,99\$. 9,99\$ ch.

Rabais 20%. Coordonnés "Tulipe" et "Perfection" pour la cuisine. Mouffles, tire-plats, etc. Acc. maison-cuisine

ACCESSOIRES DE MODE

Rabais jusqu'à 40%. Vaste sélection de chaussures "Confort" pour femmes. Ord. 48\$ et 50\$. La paire. 29,99\$ Chaussures

Chaussures oxford en toile pour femmes. Semelle en caoutchouc. Rose, bleu clair, rouge. Pointures 5-10. No 2497. La paire. 3,99\$

Vaste sélection de chaussures pour enfants. Pointures assorties. La paire. 9,99\$

Rabais 40%. Ensemble de valises 3 pièces en vinyle. Tan. No 59688. Ord. 49,99\$. Ch. 29,99\$ Bagages

Rabais 50%. Appareil à coiffer "Crimper" de Windmere. Chauffe en 90 sec. Ord. 22,99\$. Ch. 11,49\$

Rabais 50%. Appareil à coiffer "Waver" pour onduler les cheveux. Sears ord. 24,99\$. Ch. 12,49\$ Articles de soins personnels

JOUETS

Rabais 1,11\$. Ens. de jouets tortue 6 pièces pour des heures de plaisir sur la plage. Ord. 11,99\$. Ch. 10,88\$

Moitié prix! Ens. de jouets pour le jardin. Pour enfants de 1½ à 5 ans. Ord. 19,99\$. Ch. 9,99\$

Rabais 10\$. Petite bicyclette pour fillettes et garçons. Ord. 69,99\$. Ch. 59,99\$ Jouets

AUTOMOBILE ET QUINCAILLERIE

Rabais 25%. Filtre à air Spectrum. Pour la plupart des autos. Profitez-en! Automobile (non offert dans tous les magasins)

Rabais 50%. Ruban à mesurer Craftsman 16". 3/4" large. Sears ord. 16,99\$. Ch. 8,49\$

Rabais 10\$. Manche à rochet 1/4" électrique sans cordon. No 22350. Ord. 69,99\$. Ch. 59,99\$

Rabais 119\$ coût ord. sép. Jeux d'outils Craftsman 43 pièces. Dimensions standard ou métriques. Ord. sép. 179,07\$. Ch. 59,99\$ Quincaillerie

Dernière journée!

Détails au magasin Sears. Le concours prend fin le 29 avril 1989



Vous APPAREILLEZ et vous GAGNEZ

Prix en vigueur le samedi 29 avril 1989, dans la limite des stocks disponibles

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie, 563-9440. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.

Publicité destinée aux enfants Gil Rémillard se réjouit du jugement de la Cour suprême

QUÉBEC (PC) — Le Procureur général du Québec Gil Rémillard a accueilli avec satisfaction hier le jugement de la Cour suprême sur Irwin Toys.

"Je me réjouis de ce jugement", a-t-il déclaré après en avoir pris connaissance.

Au PQ

Tout en se disant "fort heureux" de ce jugement qui donne raison au gouvernement québécois et qui stipule que l'interdiction de la publicité destinée aux enfants est une limite juste et raisonnable de la liberté d'expression garantie dans la Charte des droits, le critique péquiste Jacques Brassard n'a pu, de son côté, s'empêcher de faire un parallèle entre ce jugement et le jugement de la Cour suprême sur la loi 101, qui portait sur l'interdiction d'une langue autre que le français dans l'affichage commercial.

Dans ce dernier jugement, la cour dit que cette interdiction n'est pas une entrave raisonnable à la liberté d'expression.

"Je suis étonné de constater que lorsqu'il s'agit de la langue, donc de l'identité culturelle des Québécois, ce ne sont pas là des limites justes et raisonnables à la liberté d'expression", a-t-il déclaré.

Rémillard

Pour M. Rémillard, il y a deux aspects dans ce jugement qui intéressent le gouvernement québécois. D'abord, le jugement reconnaît aux provinces le pouvoir de légiférer dans un domaine provincial, même si la législation a un impact dans un autre champ fédéral, note le ministre.

Dans le cas de Irwin Toys, effectivement, Québec légiférait en matière de protection du consommateur mais son action avait une incidence sur la radio-télédiffusion qui est de compétence fédérale. Irwin Toys prétendait que Québec n'avait pas le droit de légiférer mais la cour a donné raison au procureur du Québec.

L'autre aspect est celui de la Charte des droits et de la liberté d'expression. Contrairement à M. Brassard, le ministre Rémillard ne veut pas faire de parallèle entre ce jugement et celui de la loi 101, même si les deux dossiers ont été plaidés ensemble.

Pour M. Rémillard, le fait que la Cour suprême agisse différemment dans le dossier d'Irwin Toys que dans la loi 101, prouve que la cour fait du "cas par cas". "Il ne faut pas faire de parallèle entre les deux dossiers", a déclaré M. Rémillard.

Éclat de joie

À la "Coalition contre le retour de la publicité aux enfants", la

réaction était claire et spontanée, hier, après la décision de la Cour suprême déboutant la compagnie Irwin Toys et rappelant que la liberté de commerce n'est pas la liberté tout court.

"Ce fut l'éclat de joie. En fait nous n'avons pas cru que nous pouvions perdre, quand il s'agit de quelque chose de fondamental comme la protection des enfants", a souligné Yves Nantel, porte-parole de la coalition.

Mais selon M. Nantel, responsable de l'ACEF (Association coopérative d'économie familiale) de Sainte-Thérèse, il demeure toutefois une zone d'ombre dans le tableau.

Cette zone tient au fait qu'une société d'État fédérale comme Radio-Canada a son propre code d'éthique, s'interdisant de vendre toute réclame qui interrompe les émissions pour enfants entre 16h et 18h, encore plus celles de produits visant les enfants (jouets, céréales sucrées).

Or M. Nantel rappelle le cas du "Vagabond" (histoire de chien), diffusée à 19h il y a deux ans. L'émission franchissait nettement le seuil des 15 pour cent d'enfants de moins de 13 ans dans l'auditoire et RC n'en vendait pas moins des "30-secondes" de produits tournés vers les enfants.

En vigueur depuis 1980, la loi québécoise touche aussi l'imprimerie (revues, affiches); ainsi les panneaux qui annonçaient du yogourt avec des photos d'enfants costumés tombaient sous le coup du règlement, signale-t-il.

Chez le plus important diffuseur privé francophone, Télé-Métropole, on redoute un certain manque à gagner comme conséquence du jugement Irwin Toys.

"La loi ici est très sévère, déclare Roméo Tremblay, de TM. Nous n'avons pas le droit d'annoncer ce qui est annoncé aux États-Unis et traverse quand même nos frontières, par le câble surtout."

Les moules réapparaissent dans les marchés après deux jours d'absence

MONTREAL (PC) — Après une absence de deux jours, les moules réapparaissent dans les supermarchés du Québec. La firme Métro-Richelieu a décidé de remettre les moules sur ses tablettes hier après-midi.

"Selon le ministère de la Santé et du Bien-être social et le rapport préliminaire de l'autopsie, rien ne prouve que M. Denis Gallant soit décédé à la suite de consommation de moules", a affirmé le vice-président au marketing de Métro-Richelieu, M. Gaétan Frigon.

La direction de Métro-Richelieu estime qu'elle a reçu les assurances nécessaires pour continuer la vente des moules et qu'il ne sert à rien d'attendre la conclusion de tous les tests.

De son côté, la firme Steinberg a décidé de retarder sa décision jusqu'à aujourd'hui. "Nous attendons de recevoir l'aval du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)", a précisé Mme Claude Durand.

Provigo attendra également les résultats complets des analyses du ministère de la Santé et du MAPAQ avant de recommencer à vendre des moules.

Steinberg, Provigo et Métro-Richelieu avaient suspendu mardi dernier la vente des moules. Cette décision avait été prise à la suite du décès samedi dernier de M. Denis Gallant.

M. Gallant, âgé de 44 ans, de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, est décédé alors qu'on le transportait vers l'hôpital Honoré-Mercier de Sainte-Hyacinthe. Il avait mangé dans l'après-midi de vendredi environ sept moules ar-

rosées de sauce. Quelques heures plus tard, il s'était plaint de maux de ventre et d'engourdissement au visage.

Le ministère de la Santé refuse de se prononcer définitivement mais il croit de moins en moins à la thèse de l'intoxication.

"Nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour prouver hors de tout doute l'hypothèse de l'intoxication alimentaire", a déclaré hier le chef de l'inspection des aliments du ministère, région du Québec, M. Jean-Pierre Hanchay.

"Nos premiers résultats obte-

nus en laboratoire confirment le rapport préliminaire de l'autopsie", a ajouté M. Hanchay.

Le rapport préliminaire de l'autopsie rendu public mercredi mentionnait l'absence d'acide diatomique et de PSP (saxitoxine), deux toxines que l'on retrouve souvent dans les moules.

M. Hanchay attend les résultats complets de l'autopsie avant de se prononcer sur la toxicité des moules. "C'est le rapport de l'autopsie qui va nous donner l'information de base pour nos recherches en laboratoire", a-t-il indiqué. Le coroner Michel Larose a

demandé des analyses toxicologiques plus poussées.

Pêches et Océans Canada et le MAPAQ collaborent avec le ministère de la Santé pour les tests de laboratoire. "Le processus demeure quand même relativement long", a reconnu M. Hanchay.

M. Hanchay a rappelé que les moules du Maine avaient subi un test de contrôle de qualité avant leur importation au Canada. "Ces tests prévus par une entente canado-américaine tendent à confirmer nos informations selon lesquelles les moules mangées par M. Gallant n'étaient pas toxiques", a-t-il précisé.

L'avocat Guy Bertrand acquitté d'une accusation d'outrage au tribunal

QUÉBEC (PC) — L'avocat québécois Guy Bertrand a été acquitté hier d'une accusation d'outrage au tribunal qu'avait portée le juge Claude Jourdain, de la Cour supérieure, le 20 mars dernier.

Le juge Réjean-F. Paul, de Montréal, a estimé que la Couronne, représentée par Me Jacques Trudel, n'a pas fait la preuve hors de tout doute raisonnable que des trops reprochés au criminaliste "étaient de nature à nuire et à discréditer l'intégrité du processus judiciaire et la saine administration de la justice", comme le prétendait le juge Jourdain.

L'incident est survenu le 20 février au procès de Mme Mireille

Coderre, cliente de Me Bertrand, au palais de justice de Québec où l'avocat, entre autres choses, avait instamment demandé au juge Jourdain de reconnaître qu'il s'était trompé en ordonnant l'emprisonnement préventif "arbitraire et illégal" de Mme Coderre.

Selon Me Bertrand, le magistrat a fait fi de la Charte des droits et libertés et "violé les droits fondamentaux" de sa cliente, parce qu'elle n'a pas eu droit à "une audition pleine et entière avec possibilité de faire entendre des témoins".

L'avocat avait également dit au juge Jourdain qu'il a ordonné

l'emprisonnement de Mme Coderre pour la punir d'avoir choisi un procès devant juge et jury.

MISE AU POINT

Dans notre annonce du Centre de l'auto parue le 24 avril, veuillez noter que la cire Turtle Wax no 84051/2 à 2,74\$ est un format 450 ml et non pas 1 litre; la cire en pâte de la même marque se vend en format 275 g.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS 51143

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel: Woodon

LAC-MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060
À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Programme des conférences

au Salon des Médecines douces et de croissance personnelle

VENDREDI 28 AVRIL

SERGE THERRIEN

Les enfants de l'ère du verseau (20h)

SAMEDI 29 AVRIL

RÉJEAN DÉZIEL

Comment différencier l'amour de la sexualité (14h)

JACQUES LANGUIRAND

Les émotions et la santé (16h)

DR GILLES LAPOINTE

A la recherche d'une meilleure qualité de vie (20h)

DIMANCHE 30 AVRIL

MGR RAPHAËL PAYEUR

La démythification du retour de l'Anti-Christ (14h)

JEAN HUDON

Régénérer la terre: un défi collectif qui commence en chacun d'entre nous (16h)

NORMANDE MARQUIS

L'autonomie, c'est l'équilibre de la vie (19h30)

Université de Sherbrooke
les 27-28-29-30 avril 89

Information: (819) 658-3587 / 821-9135

VÉGÉTARIEN

9 CMTV

CITE-FM 102.7

Les billets pour les conférences coûtent 8\$ et donnent droit à l'entrée gratuite au Salon le même jour.

Salon des Médecines Douces et de Croissance Personnelle

Judi: 18h - 22h
Vendredi: 12h - 22h
Samedi: 12h - 22h
Dimanche: 12h - 20h

Admission: 4\$

RDM/DCE

48891

Bienvenue

On est tout vert!

Poches de terre noire 3/5.00\$

Mousse de tourbe blonde du Nouveau-Brunswick 6,66\$ (4 pi³)
Pour les meilleurs résultats

15% de rabais sur tous les produits Gardena

- boyaux • pistolets • produits de raccord
- gicleurs • arroseurs oscillants • arroseurs rotatifs • etc.

Génévrier semi-rampant (40 cm) gratuit sur tout achat de 125\$ et plus, une valeur de 30\$.

Arroseur oscillant gratuit à l'achat des engrais Nutrite, traitement en quatre applications.

De plus, à l'occasion de notre ouverture, la section fleuristerie offrira des spéciaux sur plusieurs de ses fleurs et plantes d'intérieur.

Plantes Arbres Arbustes Tourbe Outils et accessoires Engrais Terreaux Semences Aménagement paysager Boîtes à fleurs Arrangements floraux Exclusivités

Deux succursales pour mieux vous servir:

LENNOXVILLE
314, rue Queen
(819) 822-1151

FLEURIMONT
Le Palais des fleurs inc.
2551, rue King est
(819) 564-7080

Cartes de crédit Visa et Master Card acceptées.

ARBO CULTURE
CENTRE DE JARDIN GARDEN CENTER

Heures d'ouverture:
Dimanche: 10h30 à 17h00
Lundi au mercredi: 8h30 à 18h00
Jeudi et vendredi: 8h30 à 21h00
Samedi: 8h30 à 17h00

On est ouvert!

Offre valable du 27 avril au 7 mai 1989 ou jusqu'à épuisement des stocks.

ARTS

La revue Passages met fin à ses opérations après cinq ans

par Pierrette ROY
SHERBROOKE — Après cinq années d'opérations et 16 numéros publiés, la seule revue littéraire indépendante en région, la revue Passages, met fin à ses opérations.

Des difficultés financières ont contraint le Conseil d'administration à prendre cette décision après six mois de réflexion et d'efforts pour y trouver une solution.

On se souviendra que le dernier numéro, publié l'automne dernier, avait pour thème les Rêves

et avait été placé sous la responsabilité de l'auteur sherbrookois Yves Boisvert. Son comité de rédaction se composait de Mmes Agnès Bastin, Renée-Berthe Drapeau, Hélène Boissé et de M. Michel Gosselin.

Lancée en 1983 à l'initiative de

l'Association des auteurs des Cantons de l'Est qui a d'ailleurs soutenu la revue, à la mesure de ses modestes moyens, jusqu'au tout dernier numéro, cette publication souhaitait, dès l'automne 1987, s'animer d'un souffle neuf et s'orienter dans un créneau plus spécialisé visant à mettre en va-

leur le travail d'écriture qui se fait en région mais aussi s'ouvrir sur l'extérieur.

Objectif qu'on considère avoir atteint avec les trois derniers numéros.

L'autonomie de la revue, atteinte au printemps 1988 alors qu'elle s'est complètement détachée de l'Association des auteurs et qu'a été fondée la corporation Publication Passages, était destinée à permettre l'obtention de subventions des gouvernements fédéral et provincial, objectif dans lequel on a échoué en raison de critères de plus en plus stricts

imposés à cet égard. Le problème de diffusion a aussi toujours constitué un obstacle de taille pour la revue, malgré l'adhésion de Publications Passages à l'Association des périodiques culturels québécois, et était resté de façon encore plus aiguë depuis la nouvelle ouverture de la revue à l'ensemble des auteurs québécois et ses aspirations à rejoindre tous les lecteurs, où qu'ils soient.

Le tout dernier conseil d'administration se composait de Agnès Bastin, présidente, André Bernier, directeur, et de Hélène Boissé et Yvan Cloutier, administrateurs.

France La Bonté et «La petite bougraisse» bientôt de retour à Drummondville, de juin à septembre

Menu artistique

Aujourd'hui, de 16 à 17h, à la librairie Demarc du Carrefour de l'Estrie, séance de signatures avec l'auteur et animatrice Denise Bombardier.

Ce soir et demain soir, à 20h, à la salle Alfred-DesRochers du Cégep de Sherbrooke, la troupe Les p'tites pilules oubliées du collège présente la pièce de Dario Fo *Mystère Bouffe*.

Ce soir à 20h30, au Studio Théâtre de l'Université Bishop, dans le cadre de la série MUSIQUE CHEZ-NOUS, récital des anciens du département de musique. En vedette, l'organiste Maryse Simard et le violoniste Jacques Joubert.

par Richard JEAN
DRUMMONDVILLE — Après avoir fait le délice de milliers de spectateurs à travers le Québec et même chez nos cousins de France, la comédienne drummondvilloise France La Bonté effectuera un retour devant son public, du 21 juin au 9 septembre, précisément à l'hôtelier Le Dauphin, pour y présenter son spectacle solo, «La petite bougraisse».

Au cours des 90 minutes de ce spectacle, France La Bonté, alias Ghislaine Parenteau, veut faire partager une tranche particulièrement bien remplie du quotidien



France La Bonté

d'une obèse. "Un quotidien de vie bien ordinaire mais avec les mille et un petits problèmes d'une personne aux prises avec ses problèmes d'alimentation et avec les préjugés des gens qui la regardent. C'est le drame d'une joyeuse gros-

se, malade d'elle-même, de son obésité, de sa solitude," explique-t-elle.

L'auteur Christian Bédard, le metteur en scène, Alain Blais et Frédéric Page aux arrangements musicaux, et Jean Gosselin à la photographie entourent France La Bonté dans la production de ce spectacle.

Les représentations, au salon Bleu climatisé du Dauphin, auront lieu les mercredi, jeudi, vendredi et dimanche, à 20 heures. Il y aura deux représentations le samedi, à 18h30 et 21h30.

À l'horaire de Câble 11

- VENDREDI 28 AVRIL 1989
- 13H20: TELE-CONFERENCE (Festival Socio-culturel/Mont Notre-Dame)
 - 13H30: EMISSION SPECIALE (Soirée honneur aux sportifs)
 - 15H00: ZOOM (L'actualité économique, sociale et sportive en région)
 - 16H00: UN GESTE QUI SAUVE (Informations et démonstrations reliées aux premiers soins)
 - 16H30: TELE-CONFERENCE (60e Festival des Harmonies)
 - 16H47: TELE-CONFERENCE (Solidarité populaire Estrie)
 - 17H00: IL FAUT EN PARLER (Sujets d'ordres sociaux)
 - 17H30: AUTRE MONDE (Chronique portant sur la solidarité internationale)
 - 18H00: TELE-CONFERENCE (Bilan campagne financement P.Q.)
 - 18H30: TOWNSHIPS MAGAZINE (Actualité diverse offerte à la population anglophone)
 - 19H30: CLUB OPTIMISTE DE ROCK FOREST (Je dis non à la drogue)
 - 21H00: FOCUS 15-25 (Métiers et professions: agent d'immeuble)
 - 21H30: INFO SPAE (Chronique sur les animaux)
 - 22H30: ECHOS DE L'AU-DELA (Esotérisme avec Rafael Payeur)
 - 22H30: CONSOMM-AIDE (Chronique d'information s'adressant aux consommateurs avertis)
 - 23H00: EMISSION SPECIALE (Construction, l'heure de la négociation)
 - 23H30: ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN RESSOUR-

CES HUMAINES DU QUEBEC (Gala et concours Iris)
24H00: TELE-CONFERENCE (Service de prévention et protection contre les incendies de St-Elie-d'Orford)

BELVÉDÈRE 1 Tél.: 562-3969 3e sem!

POLICE ACADEMY 6
Version française

HORAIRE: SEMAINE: 7h, 9h.
SAMEDI, DIMANCHE: 1h, 3h, 5h, 7h, 9h.

BELVÉDÈRE 2 Tél.: 562-3969

Mel Gibson, Michelle Pfeiffer
TEQUILA SUNRISE
Version française

HORAIRE: SEMAINE: 7h, 9h15
SAMEDI, DIMANCHE: 1h30, 4h, 6h30, 9h. 5e sem!

FAMOUS PLAYERS

UNE COMÉDIE POLICIERE ÉPOUSTOUFLANTE

Pris au piège il est prêt à tout pour s'en sortir!

LA TRAPPE

(STRUL)

UN FILM DE JONAS FRICK EN VERSION FRANÇAISE
PRÉSENTÉ PAR LES FILMS DU CREPUSCULE INTERNATIONAL

VEN. ET SEMAINE: 7h00, 9h30
SAM. ET DIM.: 1h30, 4h15, 7h00, 9h30

Échos du monde artistique

Bourse à deux théâtres estriens

Dans le but de les appuyer dans la préparation de productions qui seront présentées au public au cours de la prochaine année, le Conseil des Arts du Maurier Ltée vient d'accorder un montant de 719,000 \$ à 68 organismes culturels canadiens.

Parmi eux, le théâtre de Marjolaine d'Eastman recevra 10,000 \$ et le théâtre Piggery de North Hatley, 5,000 \$.

Établi depuis 1971, le Conseil décerne annuellement des bourses à des organismes qui, par leurs projets innovateurs, contribuent à sensibiliser le public au domaine des arts.

Pour être admissibles à une bourse, les organismes doivent être incorporés depuis au moins deux ans.

Récipiendaire du prestigieux prix du Financial Post pour son appui dans le domaine des arts du Canada, le Conseil des arts du Maurier aura, depuis sa création, versé plus de 20,000,000 \$ en bourses et commandes diverses à des organismes canadiens oeuvrant dans le domaine des arts.

Bien prendre note du lieu

Contrairement à ce qui a été préalablement annoncé, c'est à la **SALLE ALFRED DESROCHERS**, pavillon 3 du Collège de Sherbrooke, et non au Théâtre du Parc Jacques-Cartier, que se produira dimanche soir le groupe **DANSE ARABESQUE**.

LA MAISON DU CINÉMA

Prix de la critique française
Meilleur film français 1988

CHARLOTTE GAINSBORG

Un miracle!
Une merveille!

la petite voleuse

VEN. SAM.: 7h00, 9h15
DIM.: 1h00, 3h15, 7h00, 9h15

"SANS DÉRIALLER DANS LA DÉMESURE DU FANTASME OU DE L'HORREUR, CE DRAME PSYCHOLOGIQUE VOUS TIEND SUR LE QUI-VIVE DU DÉBUT JUSQU'À LA FIN" — Huguette Roberge (La Presse)

PIN Un film de Sandor Stern
(version française)

VEN. SAM.: 9h05. DIM.: 3h05, 9h05

Le Maître de Musique

VEN. SAM.: 7h10. DIM.: 1h10, 7h10

GAGNANT-OSCAR 1988-MEILLEUR FILM ÉTRANGER

UN FILM BEAU, SIMPLE, PUR DE PASSANT L'AMOUR DES ÊTRES, L'INNOCECE DES HUMILES, LE MYSTÈRE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE.

STÉPHANE AUDRAN EST UNE BABETTE AUSSI SUCULENTE QUE LES PLATS QU'ELLE PRÉPARE, AVEC UNE BELLE VERTU OSTIE.

TELEMENT BEAU
TELEMENT ATTACHANT...
UN FILM EN OR!

UN MONUMENT DE CINÉMA GASTRONOMIQUE... NON APPÉTIT!

Le Festin de Babette

VEN. SAM.: 7h05, 9h10
DIM.: 1h05, 3h10, 7h05, 9h10
63, KING OUEST 566-8782

CITE-FM 102.7 et Télé 7 PRÉSENTENT

GAGNANT DE 3 OSCARS
MEILLEURE ADAPTATION MEILLEURS COSTUMES MEILLEURS DÉCORS

GLENN CLOSE JOHN MALKOVICH
MICHELLE PFEIFFER

LIAISONS Dangereuses
DANGEROUS LIAISONS

EN VERSION FRANÇAISE

CINÉMA CAPITOL Lundi au samedi: 7.00 - 9.30

59 RUE KING EST SHERBROOKE 565-0111

GINEPARC
ROCK-Forest boul. bouroque HORAIRE: 843-9575

VOUS AVEZ FRÉMI DEVANT JASON... VOUS AVEZ TREMBLÉ DEVANT FREDDY... PRÉPAREZ-VOUS À UNE PEUR BLEUE AVEC CHUCKY!

JEU D'ENFANT

Vous souhaiteriez que ce n'était seulement, qu'un mauvais rêve!

AU MÊME PROGRAMME
"Ils sont de retour"
POLTERGEIST III
VERSION FRANÇAISE
VENDREDI - SAMEDI ET DIMANCHE
LES 28, 29, 30 AVRIL

OUVERTURE A: 19h00
LA PROJECTION DÉBUTE AU CREPUSCULE PAR LE FILM PRINCIPAL

ENFANT de 6 à 13 ANS: \$1.50
5 ANS ET MOINS: GRATUIT

FAMOUS PLAYERS

GAGNANT DE 4 OSCARS
incluant: MEILLEUR FILM
MEILLEUR ACTEUR: Dustin Hoffman
MEILLEUR RÉALISATEUR: Barry Levinson
MEILLEUR SCÉNARIO ORIGINAL: Ronald Bass et Barry Morrow

DUSTIN HOFFMAN TOM CRUISE

RAIN MAN

VERSION FRANÇAISE
VEN. ET SEMAINE: 8h30, 9h15
SAM. ET DIM.: 1h00, 3h45, 6h30, 9h15

stephen king's PET SEMATARY

Quelques fois la mort est préférable.

BASÉ SUR LE SUSPENSE LE PLUS VENDU. A PARAMOUNT PICTURES

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

VEN. ET SEMAINE: 7h15, 9h25
SAM. ET DIM.: 12h45, 2h55, 5h05, 7h15, 9h25.

Carrefour de l'Estrie
3050 boul. PORTLAND 565-0366

Le Choeur Jeunesse chantera la paix: une approche et un répertoire propres aux enfants

par Rachel LUSSIER
«La paix, c'est beaucoup de patience et d'effort». Marie-Claude, 10 ans.

«La paix, c'est de chanter pour les autres». Daniel, 7 ans.

Ils seront près de 35, d'abord le Choeur Jeunesse, qui regroupe des jeunes de 7 à 13 ans et aussi, la pré-chorale, des tout-petits de 5 à 7 ans, à chanter à tour de rôle la paix sous le thème **Pour les enfants du monde entier** demain samedi.

«Il ne s'agit pas tant de s'attendre à une haute performance vocale, explique la directrice actuelle Jacinthe Dion, les enfants n'en ont pas l'âge. Ce qui ressort, et c'est très plaisant, c'est la grande pureté, la beauté du message, le bain de fraîcheur que nous donnent ces jeunes.»

En première partie, l'un après l'autre, les deux groupes offriront un répertoire moins connu, mais propre à leur âge.

«J'en fais une question prioritaire», poursuit Mme Dion qui, opinion oblige, a pris sur elle d'harmoniser pour deux voix égales bon nombre de pièces qui seront interprétées pendant le concert.

«Les enfants savent ce qu'ils chantent et ils sont en mesure d'endosser les contenus, de là l'importance de ne pas leur soumettre n'importe quoi.»

Pour Jacinthe Dion, cela fait partie intégrante de la vocation initiale du Choeur, la formation.

«D'instinct, on songe d'abord à la formation vocale, musicale. Mais je crois fermement que la qualité du répertoire, l'art de faire des choix originaux, autres que ceux imposés par la radio ou la télé, fait aussi partie de l'apprentissage.»

En seconde partie, LE CHOEUR JEUNESSE interprétera des airs plus connus. Des pièces signées Yves Duteil, Luc Plamondon, Eddy Marnay, Michel Fugain, par exemple, ont été triées sur le volet, toujours dans l'esprit de «mettre dans la bouche des enfants des valeurs qu'ils sont en mesure de véhiculer.»

La formation d'abord
Pas évident de monter un ré-

pertoire avec de telles préoccupations.

«Il m'arrive d'être déchirée entre ce que je voudrais présenter aux enfants pour leur formation et ce qu'ils veulent chanter. Il est toutefois consolant de constater jusqu'à quel point ils sont ouverts à la découverte et combien ils aiment, une fois qu'il le connaît, le répertoire qui leur est particulier.»

Le terme formation inclut implicitement discipline.

«Ca n'est pas toujours facile. Il en va d'une manière de faire. Encadrer un enfant ne lui fait pas mal et ne l'empêche nullement de s'amuser.»

Parmi les objectifs, apprendre à chanter juste, à être présent, à bien se tenir, bien se présenter et à s'appropriier un répertoire.

«Il faut travailler par imitation et ne pas craindre de répéter souvent» confie une Jacinthe Dion visiblement emballée par le rendement de ses mousses.

«Ces objectifs ne vont pas sans nous poser des petits problèmes de recrutement. Ca n'est pas facile pour les jeunes. Je crois toutefois que nous nous devons de les maintenir.»

A l'appui de ses dires la directrice, également professeure à l'école Plein Soleil et, l'été, au Camp musical d'Asbestos, rappelle que l'enseignement du chant n'est pas obligatoire dans le programme du ministère.

Comme pour insister davantage sur l'importance d'une formation musicale de base, avec le plus simple et le plus complexe des instruments qu'est la voix, 1989 a vu se concrétiser un projet caressé depuis un bon moment: la formation d'une pré-chorale.

Les 5-7 ans y font surtout de la rythmique, de l'écoute, du travail de mémoire, des jeux sonores et des instruments alternatifs.

«C'est à cet âge que l'oreille se forme ou se déforme, que les jeunes prennent des habitudes dont ils ont de la difficulté à se départir par la suite.»

La responsable comme, dit-elle, le conseil d'administration, ne nie pas que dans un deuxième temps, elle aimerait bien que l'expérience acquise à la pré-chorale serve de pierre d'assise à la stabilité du CHOEUR JEUNESSE.



Une partie du Choeur Jeunesse, dirigé par Jacinthe Dion, en répétition. (Photo La Tribune par Claude Poulin)

La grosse pomme

Pour le feeling du "BIG APPLE" sur "la main" à Magog, 843-9365 MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ

CINÉMA EN PREMIÈRE

Du producteur de Carmen et du réalisateur de La Storia, voici la somptueuse adaptation de l'oeuvre la plus populaire de Puccini.

Une présentation de la tribune CITE-FM 102.7 ET Télé 7

BARBARA HENDRICKS GINO QUILICO
DANS UN FILM DE LUIGI COMENCINI

LA BOHÈME DE PUCCINI

SAMEDI - 29 AVRIL 20h30
Achetez au: 821-7744

Salle Maurice O'Bready
CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

«Il faut du temps pour former un beau son.» Samedi soir, au Théâtre du Parc Jacques Cartier, le CHOEUR JEUNESSE sera soutenu au piano par Manon Lanoue. La prise de son et les éclairages seront assurés par Jean Francoeur et Richard Perreault, qui signent également la mise en scène.

L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS AFRICAINS DE SHERBROOKE
en collaboration avec

la tribune cflx

présente

dans le cadre des 5ièmes journées du cinéma africain de Montréal, le film tunisien

"LA TRACE"

Seulement deux représentations:

le mercredi 3 mai à 19h00 et à 21h00.

Billets: \$5

MAISON DU CINÉMA
Fonds versés à l'Association des étudiants africains de Sherbrooke.

CONCOURS

SUPER ENVELOPPE D'ARGENT

CHLT 63 RADIO LA SUPERSTATION
En collaboration avec: la tribune

JOUR: _____
DATE: _____
9h30: _____
10h30: _____
11h30: _____
15h30: _____
16h30: _____
Nom: _____
Adresse: _____
Code: _____
Tél.: _____

Postez à: Concours Super enveloppe d'argent
CHLT Radio
25, rue Bryant
Sherbrooke - J1J 3Z5
* Règlements disponibles à la station.

Présenté par CHLT 63 LA SUPERSTATION Télé 7 la tribune

MITSOU
EN SPECTACLE: PREMIER CONTACT

CE SOIR 28 AVRIL 21h00

Salle Maurice O'Bready
CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke
Achetez au 821-7744

En collaboration avec

CENTRE CITADELLE et BURGER KING

Gagnez avec la Super passe et participez à la Lotobus de la CMTS!

Économique, pratique, transférable et utilisable à volonté, la Super passe vous permet aussi de participer gratuitement à la Lotobus!

Grattez et gagnez instantanément
64 000 rabais instantanés. Vous recevrez un billet Lotobus avec chaque achat de Super passe. Grattez 3 symboles identiques et gagnez!

Gagnez chaque mois
Skis, bicyclettes, baladeurs, vidéos, repas au resto... Tentez votre chance chaque mois; déposez simplement votre billet à un point de vente du laissez-passer mensuel ou chez un commanditaire offrant des rabais.

Gagnez la Jamaïque
Imaginez... une semaine pour 2 dans un Super Club de la Jamaïque, toutes dépenses payées! Tous les billets déposés dans les boîtes officielles avant le 31 décembre 1989 à minuit seront admissibles au tirage final. Participez toute l'année!

On y gagne avec la SUPER PASSE de la CMTS

ANS CASE FÊTE! MONTREAL

Le Ranch du Spaghetti

la tribune